

TEBBOUNE ORDONNE UNE REFONTE DES FERMES-PILOTES

UN NOUVEAU MODE DE GESTION S'IMPOSE



L'Algérie qui veut renforcer sa sécurité alimentaire, a lancé un vaste chantier de réformes du secteur agricole. Tous les moyens sont, en effet, mobilisés pour atteindre les objectifs visés, à savoir, l'augmentation de la production nationale et la réduction de la dépendance du pays aux marchés internationaux, notamment, en matière de céréales, légumes secs et huiles végétaux.

Lire en page 3

CONTRIBUTION (1^{ère} partie)

Ukraine

LA CONFISCATION DES ACTIFS RUSSES SERAIT UNE VICTOIRE STRATÉGIQUE DE MOSCOU



Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, parallèlement à la mise en place d'une série de sanctions contre la Russie, les décideurs du bloc « atlantiste » ont promptement trouvé le consensus sur le gel des actifs financiers que la banque centrale de la Fédération de Russie a confiés auparavant à leur institutions financières en investissant dans des produits financiers, dont les titres de dettes gouvernementales des pays qu'ils représentent.

Lire en page 5

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ DURANT LE RAMADHAN

Zitouni rassure sur la disponibilité des produits agricoles P2

LUTTE CONTRE LE CANCER EN ALGÉRIE ET PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Les instructions du Président P4

MONDE

LIBAN

Les agressions sionistes contraignent 100 000 personnes au déplacement dans le sud P10



Approvisionnement du marché durant le ramadhan Zitouni rassure sur la disponibilité des produits agricoles

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a révélé, hier à Alger, qu'un certain nombre de mesures ont été prises en coordination entre son département et celui de l'Agriculture, dans le but d'approvisionner le marché en produits de large consommation durant le mois de ramadhan.



Zitouni a expliqué, lors d'une réunion avec les responsables des marchés de gros des fruits et légumes, que ces mesures consistaient à constituer des stocks de produits agricoles, notamment pommes de terre, oignons, et de l'ail, afin de bien approvisionner le marché en ces produits.

« L'Etat veille sur le développement et la modernisation des marchés de gros des fruits et légumes dans le but d'améliorer son fonctionnement et la diversification de leurs activités, afin de participer d'une manière significative dans la mise en place d'un plan de distribution et contribuer efficacement dans l'approvisionnement et la régulation du marché. Tout cela vise ainsi à la réservation du pouvoir d'achat des ménages, a souligné le ministre dans son allocution.

Poursuivant son intervention, le ministre du Commerce a assuré que son département a recensé 54 marchés de gros en fruits et légumes répartis à travers plusieurs wilayas du pays. Parmi ces structures, 41 marchés sont gérés par les autorités locales et 09 autres marchés relèvent de la gestion de Magros (Entreprise publique économique de réalisation et de ges-

tion des marchés de gros).

Il a insisté sur la préparation de programmes spéciaux pour le déchargement des stocks pendant la période de soudure, qui coïncide cette année avec le mois de Ramadan, et approuver un système de suivi et de contrôle des opérations de déstockage de produits agricoles au niveau des opérateurs privés en dehors du système de régulation, avec l'objectif de lutter contre toutes les formes de spéculation et de monopole.

Le ministre a rassuré que des stocks importants ont été constitués à cet effet. Il a fait savoir que pas moins de 60 000 tonnes de pommes de terre, 11 000 tonnes d'oignons et 3 500 tonnes d'ail ont été stockées, confirmant l'abondance de ces produits durant le mois de ramadhan.

Le même responsable a révélé l'attribution de 6 points de vente pour la commercialisation de légumes, affiliés au Complexe de Valorisation des Produits Agricoles (GAVAPRO), tout en attribuant 114 points de vente pour la commercialisation de légumes et de viandes des deux types, affiliés au Complexe des Industries Alimentaires et Logistiques (AGRO-

LOGIQUE).

Par ailleurs, le ministre Tayeb Zitouni, a appelé à l'ouverture quotidienne 7j/7 des marchés durant le mois sacré. Il a insisté également pour la mise en place d'un système de permanence des marchés de gros durant les journées de l'Aïd. Selon lui, ces mesures interviennent pour assurer un approvisionnement régulier et durable des marchés nationaux mais aussi afin de permettre aux agriculteurs de commercialiser leurs productions. Dans cette même optique, M. Zitouni a souligné la nécessité du respect des normes d'hygiène et de propreté à l'intérieur comme à l'extérieur des marchés de gros avec la mise en place d'un système quotidien de nettoyage et de ramassage des ordures. Le ministre du Commerce a dévoilé la programmation d'une campagne de sensibilisation durant ce mois de Ramadan, en partenariat avec le mouvement association, a plaidé pour l'implication des gérants des marchés de gros dans la stratégie de l'Etat pour garantir un approvisionnement stable des marchés nationaux et la stabilisation des prix.

A. R.

Université d'Oran 2 La troisième édition du Salon du Marketing se tient aujourd'hui

La troisième édition du Salon du Marketing organisée, aujourd'hui, mardi, par la Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion de l'Université d'Oran 2 "Mohamed Benahmed", verra la participation de près d'une trentaine d'entreprises et de partenaires économiques, a-t-on appris, hier, lundi, auprès de cet établissement universitaire.

Cette manifestation est organisée par le département des Sciences Commerciales, en collaboration avec les laboratoires "Nouvelles Tendances et Définition des Politiques de Développement en Algérie" à l'Université d'Oran 2 et "Gestion des Entreprises et Développement Economique" à l'Université de la Formation Continue (UFC).

Le Salon, qui vise à consolider la connaissance et l'innovation au sein de l'université, est également "une opportunité pour le renforcement des liens entre l'université, les étudiants, les jeunes diplômés et les partenaires socio-économiques", a-t-on ajouté.

Des acteurs socio-économiques, des enseignants chercheurs et des laboratoires de recherche, ainsi que des clubs d'étudiants, participeront à ce salon en exposant leurs produits, services et recherches scientifiques.

D'autre part, de jeunes entreprises (petites entreprises et startups) créées par des étudiants, exposeront leurs produits, notamment les entreprises créées dans le cadre de l'arrêté 1275 visant à encourager la création d'entreprises et de startups au sein de l'université, dans le but de trouver des marchés pour leurs produits, a-t-on indiqué.

Industrie pharmaceutique Inauguration du 10^e Salon "Maghreb Pharma 2024"

La 10^e édition du Salon international de l'industrie pharmaceutique en Afrique du Nord "Maghreb Pharma 2024", a été inaugurée, hier lundi à Alger, avec comme enjeu l'encouragement de la production locale.

Cette édition réunit plus de 240 exposants, dont 70 nationaux, représentant 19 pays, et est ponctuée par des conférences thématiques inhérentes à la production nationale de compléments alimentaires et de médicaments à "haut indice thérapeutique", dont ceux destinés à l'oncologie, ainsi qu'à la promotion de l'exportation des génériques produits localement.

Cette manifestation de trois jours rassemble les fournisseurs de tout ce qui est nécessaire à la production de médicaments en Algérie, a indiqué Olivier-Hicham Allard, directeur général d'Easyfairs Algeria, l'entreprise organisatrice de l'événement.

Il a souligné que l'événement "reflète le dynamisme impressionnant du secteur de la production pharmaceutique en Algérie".

Ainsi, il a fait savoir que les fournisseurs exposants proposent aux producteurs nationaux les lignes de production, d'emballage, de conditionnement, des équipements matériels pour les laboratoires d'analyses, des réacteurs biotechnologiques, etc.

Crédits à l'économie Une croissance de 5,82% à fin septembre dernier

Le montant des crédits accordés à l'économie a atteint 10.703,64 milliards de dinars (DA) à fin septembre 2023, soit une hausse de 5,82% par rapport à décembre 2022 (10.115,24 milliards DA), a indiqué la Banque d'Algérie (BA), dans une note de conjoncture publiée, hier, lundi. Les stocks des crédits octroyés à l'économie sont réparties entre celui accordé par

les banques publiques avec 9.124,94 milliards DA à fin septembre 2023 (+ 5,44% par rapport à fin 2022), et le stock des crédits octroyés par les banques privées, qui s'est élevé à 1.575,71 milliards DA (+8,04%), selon la note de la BA. L'encours des crédits accordés au secteur public a atteint 4.553,7 milliards DA à fin septembre 2023 (+4,67%), au moment où le stock des crédits

accordés au secteur privé, y compris les ménages, a atteint 6.149,94 milliards DA (dont 1.185,46 milliards DA aux ménages), soit une croissance de 6,69%. L'analyse de la structure des crédits par secteur juridique montre que le stock des crédits accordés au secteur public représente 42,54% du total du stock des crédits accordés à fin septembre 2023 contre 43,01% à fin 2022, alors que le

stock des crédits accordés au secteur privé représente 57,46%, dont 11,08% accordés aux ménages, contre 56,99% à fin décembre 2022, dont 10,83% aux ménages. Concernant les crédits nets à l'Etat, ils sont estimés dans la note de la BA à un total de 13.110,26 milliards DA, à fin septembre 2023, contre 13.042,42 milliards DA à fin 2022, soit une légère hausse de 0,52%.

Tebboune ordonne une refonte des Fermes-pilotes Un nouveau mode de gestion s'impose

L'Algérie qui veut renforcer sa sécurité alimentaire, a lancé un vaste chantier de réformes du secteur agricole. Tous les moyens sont, en effet, mobilisés pour atteindre les objectifs visés, à savoir, l'augmentation de la production nationale et la réduction de la dépendance du pays aux marchés internationaux, notamment, en matière de céréales, légumes secs et huiles végétaux.



Par Akrem R.

C'est dans cette optique que s'inscrit la décision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, concernant l'intégration des fermes pilotes au processus de production nationale, tout en procédant à la révision et changement de leurs concepts.

«Après avoir écouté un exposé sur les fermes-pilotes, le Président de la République a ordonné leur intégration au processus de production nationale, notamment les fermes de grandes surfaces, en vue de combler le déficit, particulièrement dans la filière des légumineuses. Le chef de l'Etat a également enjoint le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, de changer le concept des fermes pilotes, à commencer par leur appellation jusqu'à leur vocation agricole et économique de manière globale», lit-on dans le communiqué de la réunion du Conseil des ministres d'avant-hier dimanche.

La méthode de gestion de ces fermes dites pilotes n'a pas donné de résultats escomptés. Sur les 174 fermes existantes, peu d'entre elles réalisent des rendements et résultats positifs. Donc la mise en place d'une nouvelle feuille de route pour la gestion de ces fermes-pilotes est plus que nécessaire, surtout eu égard aux ambitions affichées par le gouvernement.

Lors d'une autre réunion du Conseil des ministres, Tebboune avait ordonné l'élaboration d'une nouvelle vision profonde et globale, soulignant le nouveau rôle et le cadre juridique devant les

protéger et maintenir leur pérennité à travers toutes les régions, en fonction de la spécialisation agricole de chacune d'elles.

Il avait ordonné également que les fermes pilotes soient transformées en pépinières pour les ressources animales et semences végétales, de manière à servir de locomotive pour la recherche et le développement du secteur agricole, dans le cadre du développement de l'économie nationale.

Des cahiers de charges pour les fermes pilotes

Selon l'expert en économie, El Houari Tigharsi, il faut d'abord revoir tout le dispositif législatif relatif à la gestion des fermes pilotes en Algérie, en termes de développement de la filière maraîchère et oléagineuse, afin de préserver nos semences et, ainsi, parvenir à renforcer la sécurité alimentaire.

En effet, le meilleur modèle à adopter pour une bonne gestion et efficace de ces fermes, est d'élaborer des cahiers de charges pour chaque ferme pilote, tout en prenant la spécificité de la région où elle se trouve. En d'autres termes, il faut aller vers la spécialisation de ces fermes dont la gestion doit être moderne et selon une approche économique. Elles doivent contribuer à la création de richesse.

Lors de son passage sur les ondes de la radio nationale «Chaîne I», l'économiste a souligné la nécessité de développer tout le parcours agricole, en passant par le règlement de la problématique du foncier agricole, dont l'octroi doit se faire selon des critères clairs et transparents, en plus d'assurer de l'eau pour l'irrigation, des se-

mences, engrais, des produits phytosanitaires et la mécanisation. Des éléments nécessaires pour le développement agricole de notre pays.

Il a, en outre, rappelé que les fermes pilotes avaient fait face à plusieurs problématiques depuis leur création, liées notamment à la bureaucratie durant les dernières décennies et leurs attributions à des opérateurs privés en 2017, sans toutefois donner de résultats. En janvier 2018, le Conseil des participations de l'Etat, (CPE), avait autorisé l'ouverture du capital de 124 fermes pilotes, dont 43 étaient placées sous le portefeuille du groupe Agrolog, 38 de Gvapro, 19 de Giplait et 33 de l'OAIC.

La formule consistait en la création de sociétés mixtes entre des entreprises privées (66%) et les EPE (entreprises publiques économiques) avec au moins 34% du

total des actions. Entamée en 2010, cette nouvelle stratégie avait pourtant donné de piètres résultats par le passé, notamment au niveau des 17 fermes (8200 ha) cédées dans le cadre du partenariat public-privé (PPP). En mai 2017, le gouvernement de l'époque avait signé une décision de cession de 25 fermes pilotes, d'une surface de 8200 ha, spécialisées dans l'arboriculture, la viticulture, l'agrumiculture, la semence de pomme de terre, l'oléiculture, l'élevage de bovin laitier. Une décision qui avait provoqué alors une polémique avant d'être annulée.

Orienter les fermes pilotes vers la production de semences

Sur ce point, l'enseignant universitaire a plaidé pour des partenariats privé-public, en les limitant

à 34% pour le privé et 66% pour le public. Il a ainsi appelé à la révision du statut particulier des fermes pilotes, et de s'interroger si l'investisseur étranger peut s'accaparer des parts d'une ferme, d'autant plus que le secteur agricole n'est pas concerné par la règle des 49/51.

Pour sa part, le secrétaire national de l'Union nationale des paysans Algériens (UNPA), Tahar Karami, a appelé à la mise en place d'un nouveau dispositif garantissant une meilleure gestion et fonctionnement des fermes pilotes, tout en tirant des enseignements des expériences précédentes. Pour ce dernier, il est préférable de réserver ces fermes pilotes à la production de semences afin d'augmenter les rendements dans les différentes filières. Quant aux fermes à grandes superficies, elles doivent être exploitées dans la production des céréales et légumineuses. Deux filières, au niveau desquelles l'Algérie enregistre un important déficit. La conclusion de contrats d'importation pour l'approvisionnement du marché devient de plus en plus compliquée. Il y a la contrainte des prix et surtout la disponibilité des produits en question. Certains pays producteurs imposent des restrictions sur les exportations de ces produits stratégiques. D'où, les chaînes d'approvisionnement mondiales qui connaissent des perturbations. Donc la meilleure solution à cet état de fait, est d'investir en local, en développement l'agriculture stratégique. Le Président Tebboune accorde, d'ailleurs un grand intérêt à cette question et des mesures importantes et même révolutionnaires ont été prises en faveur des agriculteurs. Pour cette saison agricole, en effet, 70% des semences et engrais ont été octroyés gratuitement aux céréaliculteurs, dont le but est de parvenir à l'emblavement de 3 millions d'hectares en blé et quelque 150 000 ha en légumineuses.

A. R.

Pour entamer la deuxième phase du processus de numérisation Le président de la République ordonne l'accélération de la cadence du travail

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, l'accélération de la cadence du travail pour entamer la deuxième phase du processus de numérisation, indique un communiqué du Conseil des ministres.

"Concernant le Rapport d'étape sur l'état d'avancement du processus de numérisation et

après présentation du premier rapport d'étape par Madame la Haut-commissaire à la numérisation, Monsieur le président de la République a ordonné l'accélération de la cadence du travail pour entamer la deuxième phase du projet et soumettre ensuite ledit rapport pour présentation à la prochaine réunion du Conseil des ministres", précise la même source.

APS

Lutte contre le cancer en Algérie et prise en charge des patients

Les instructions du Président

Le président de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer, le Pr. Adda Bounedjar, a indiqué, dimanche soir à Alger, que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a donné des instructions concernant la prévention et la lutte contre le cancer en vue d'une meilleure prise en charge des patients.

Par Nadia B.

« Nous avons été honorés aujourd'hui par notre rencontre avec le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de l'installation de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer. Nous avons présenté à M. le Président un état des lieux sur le Cancer en Algérie et une stratégie de lutte comportant cinq axes », a déclaré le Pr. Bounedjar à l'issue de l'installation par le Président de République des membres de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer.

"Ces cinq axes sont la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic précoce, la recherche scientifique et les modalités pour l'amélioration de la prise en charge du patient", a-t-il ajouté, soutenant que "le Président de la République nous a donné des instructions concernant la prévention et la lutte contre le cancer en vue d'une meilleure prise en charge des patients en Algérie".

"Le Président de la République nous a également instruit de lui remettre un rapport périodique, dont le premier lui sera remis dans 03 mois pour lui faire part de la situation des patients en Algérie et des solutions envisageables à prendre dans les meilleurs délais", a poursuivi le Pr. Bounedjar. Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a procédé, dimanche, à



l'installation des membres de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer, créée en vertu d'un décret présidentiel, en plus d'un autre décret fixant sa composante constituée de (06) membres.

L'installation s'est déroulée en

présence du Directeur de cabinet à la Présidence de la République, des ministres de la santé, de l'Industrie et de la Production pharmaceutique et du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, ainsi que du président de l'Agence nationale de la sécurité

sanitaire et du Directeur général de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)".

En matière de lutte contre le cancer, nul ne peut nier, par ailleurs, les efforts consentis par l'Etat, et ce, autant en termes budgétaires

que matériels. Ainsi, entre autres actions pour l'amélioration des conditions de traitement des patients, un budget important qui sera consacré à l'approvisionnement des hôpitaux en traitements nécessaires à la prise en charge des cancéreux. Selon le Directeur général de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH), Samir Ferhat, 1400 milliards de centimes seront consacrés pour l'acquisition de 31 médicaments innovants, avait annoncé, récemment, le Directeur général de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH), Samir Ferhat.

En effet, lors de la présentation d'un exposé devant la Commission de la santé, des affaires sociales et de la formation professionnelle à l'APN, l'intervenant a précisé que l'introduction de ce genre de médicaments innovants est une première en Algérie. Ce qui garantira une meilleure prise en charge des malades cancéreux, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Jeudi dernier, le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, avait pour sa part fait savoir que la stratégie du secteur de la Santé en matière de prise en charge des cancéreux repose sur la création de deux services de chimiothérapie et de radiothérapie au niveau des hôpitaux grâce au Fonds national de lutte contre le cancer, relevant que toutes les wilayas bénéficieront de cette mesure d'ici à fin 2026.

N. B.

Algérie-Japon

Lancement de la 2^e phase du projet de la cogestion de la pêche artisanale

La deuxième étape du projet de coopération technique entre le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) relative à la cogestion de la pêche artisanale vient d'être lancée, a indiqué à l'APS, une responsable au ministère.

D'une durée de deux ans, cette deuxième phase concerne particulièrement la promotion de la pêche artisanale et sera encadrée par un expert japonais, spécialiste dans la cogestion de la pêche artisanale et des récifs artificiels, a précisé la sous-directrice de la pêche artisanale, côtière et au large, au ministère, Naima Mouchouka.

Relevant que des sites pilotes dans les wilayas de Skikda, Tizi Ouzou, Tipaza et Oran ont été retenus dans le cadre de cette coopération, la même responsable a expliqué que l'expert japonais devra accompagner les actions engagées pour la mise en place de récifs artificiels dans ces sites.

Dans les détails, Mme Mouchouka a souligné que dans la wilaya d'Oran, l'expert s'étalera à accompagner, sur le plan technique, l'association écologique marine Barbarous dans son projet de récif artificiel implanté dans la baie de Bousfer, sur une superficie

de 10 hectares.

Au préalable, les études de faisabilité de ce projet ont été effectuées par les chercheurs et académiciens de l'université d'Oran 2 alors que la coopération algéro-japonaise dans ce projet concerne le suivi de l'évolution du projet, souligne-t-on.

Pour les autres sites pilotes, des plans d'actions ont été établis, a ajouté la même responsable soulignant que des réserves sur le projet de récif artificiel à Skikda ont été formulées par l'instance habilitée et l'accompagnement sera axé sur la levée de ces réserves.

La première étape de ce projet de coopération relatif à la cogestion de la pêche artisanale avait concerné la formation des cadres de l'administration de la pêche, les professionnels ainsi que des membres des associations du même secteur.

Les récifs artificiels peuvent être des récifs de "protection" réduisant les nuisances liées au chalutage illégal dans la bande côtière, des "récifs paysagers" dont le rôle est récréatif et ludique (plongée sous-marine, pêche récréative...), ou encore des récifs "de production" (véritables maisons à poissons, créateurs de biodiversité et de biomasse).

R. N.

Algérie-France

Séance de travail entre le CREA et le MEDEF à Paris

Le Conseil du renouveau économique Algérien (CREA) et le Mouvement des entreprises françaises (MEDEF) se réunissaient, hier lundi à Paris, pour une séance de travail opérationnelle, a indiqué dimanche l'organisation patronale dans un communiqué.

"Cette première rencontre de l'année permettra également une prise de contact entre Kamel Moula, président du CREA et le président fraîchement élu du MEDEF, Patrick Martin aux fins de s'accorder sur les conditions de mise en œuvre du Memorandum d'entente", a précisé le CREA dans le texte, soulignant que "la première résolution sera d'acter officiellement la mise en place du Conseil d'Affaires Algéro-Français CAAF entre les deux parties et de définir les modalités de travail en commun pour le rendre opérationnel".

L'organisation patronale a indiqué qu'"en se basant sur les nouveaux textes du code des investissements, il s'agit d'encourager des partenariats de coproduction et de création de joint-ventures entre les membres des deux organisations patronales". Pour l'année en cours, soutient le CREA, "les deux parties vont s'entendre sur des secteurs prioritaires tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'énergie et la digitali-

sation pour faire émerger des approches communes", relevant que "la réunion du 5 février 2024 va permettre l'élaboration d'une feuille de route thématique et l'identification des groupes de travail qui vont la mettre en œuvre".

"Au cours de l'année 2024, les groupes de travail se réuniront alternativement à Paris et à Alger aux fins d'aboutir rapidement à la concrétisation des objectifs fixés", a ajouté la même source.

Parallèlement, "les deux parties organiseront des missions sectorielles de chefs d'entreprises dans les deux pays avec visites d'unités de production pour renforcer la connaissance des capacités industrielles et/ou agricoles des uns et des autres", a-t-on souligné, indiquant qu'"un comité stratégique composé des deux co-Présidents, Abdelouahed Kerrar pour la partie algérienne et Yannick Morillon pour la partie française, élargi à deux autres chefs d'entreprise aura la charge de superviser l'avancée des travaux selon l'agenda fixé".

"Cette nouvelle approche opérationnelle permettra de faire du Conseil d'Affaires CAAF, un réel outil de renforcement des liens économiques entre les deux organisations", conclut le CREA.

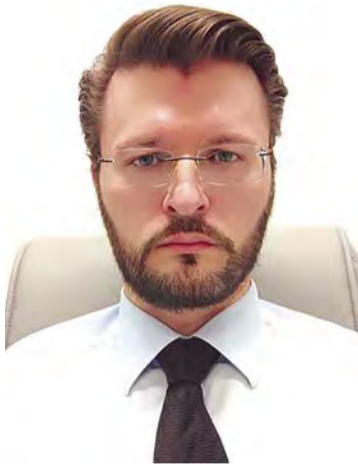
APS

Ukraine

La confiscation des actifs russes serait une victoire stratégique de Moscou

(1^{ère} partie)

Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, parallèlement à la mise en place d'une série de sanctions contre la Russie, les décideurs du bloc « atlantiste » ont promptement trouvé le consensus sur le gel des actifs financiers que la banque centrale de la Fédération de Russie a confiés auparavant à leur institutions financières en investissant dans des produits financiers, dont les titres de dettes gouvernementales des pays qu'ils représentent.



Par Oleg Nesterenko (*)

De la certitude revancharde vers la frénésie des sanctions

Dans la nuit du 27 février 2022, Ursula van der Layen, la patronne de la Commission européenne, a annoncé que l'Union Européenne et ses partenaires ont pris la décision de « paralyser » les actifs de la banque centrale russe, « pour ne pas permettre à la banque de Russie d'utiliser ses propres réserves internationales, afin d'affaiblir l'effet des sanctions occidentales ».

Le 1er mars 2022, M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie français dans une interview à France Info a fait le résumé précis des projets et certitudes du camp Occidental vis-à-vis de Moscou : « Oui, les sanctions sont efficaces. Les sanctions économiques et financières sont même d'une efficacité redoutable. Et je ne veux laisser planer aucune ambiguïté sur la détermination européenne sur ce sujet. Nous allons livrer une guerre économique et financière totale à la Russie [...] Nous allons donc provoquer l'effondrement de l'économie russe ».

Une semaine plus tard, le 7 mars 2022, la Fédération de Russie est officiellement devenue le leader mondial au niveau du nombre des sanctions émises contre un état, en dépassant

celui de l'Iran qui a détenu ce palmarès jusqu'à ce jour.

Des mois se sont écoulés et les adversaires de la Russie ont commencé à faire des constats de plus en plus inquiétants : si la quantité record des sanctions dans l'histoire de l'humanité a bien produit des effets nuisibles sur l'économie russe, cette nuisance s'est avérée incomparablement plus modérée que celle escomptée et annoncée d'avance par l'exultation du ministre français.

Contrairement à l'effondrement rapide tant espéré, l'économie russe a démontré une fâcheuse stabilité et force totalement inattendues par les attaquants qui n'ont pas pris en compte dans leurs calculs plusieurs facteurs clés, dont celui du haut professionnalisme de sa gouvernance. L'inefficacité des sanctions a mené vers une véritable panique opérationnelle de leurs auteurs qui s'est traduite par l'engagement de nouveaux paquets de sanctions en discontinu, dont la frénésie a fait atteindre le nombre tout à fait anecdotique pour janvier 2024 : 2778 sanctions.

Ce nombre inouï peut être comparé qu'au niveau de son inefficacité dans l'obtention de l'objectif visé : l'effondrement de l'économie de la Fédération de Russie.

L'immunité souveraine gênante

Parallèlement à des vagues successives de sanctions antirusse et au vu de leur inefficacité flagrante, dès le printemps 2022 des voix de plus en plus audibles ont commencé à se lever pour faire jouer une nouvelle carte considérée comme particulièrement efficace contre l'économie russe : la confiscation pure et simple des actifs gelés de la banque centrale de Russie qui s'élèvent à près de 300 milliards de dollars américains et leur injection dans la lutte contre Mos-

cou.

Après plus d'un an et demi depuis le début des diverses réflexions sur la possibilité de la spoliation de l'argent souverain russe, le 24 janvier 2024, la Commission des affaires étrangères du Sénat américain a fait le premier pas tangible dans ce sens en approuvant le projet de loi « Rebuilding Economic Prosperity and Opportunity (REPO) for Ukrainians Act » (« Reconstruction de la prospérité et des opportunités économiques pour les Ukrainiens ») visant à confisquer les actifs russes, afin de les transférer vers l'Ukraine et, surtout donner l'exemple à suivre à ses partenaires européens qui détiennent la plus grande part de l'investissement étranger de Russie. Avec cette approbation, la confiscation des fonds souverains russes peut avoir lieu dès son adaptation par l'ensemble du Sénat, de la Chambre des représentants et la promulgation par le président Joe Biden.

Une semaine auparavant, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu à Davos du 15 au 19 janvier 2024, David Cameron, ministre britannique des Affaires étrangères, a déclaré : « Nous avons déjà gelé ces avoirs. La question qui se pose ensuite est : que devrions-nous faire ensuite ? Et je pense qu'il y a un argument juridique, un argument moral et un argument politique... quand Poutine a lancé cette invasion illégale, le monde a changé et nous devons changer avec lui. Et reconnaissons que nous sommes dans un monde plus dangereux, plus incertain et plus difficile et que nous devons donc être prêts à réfléchir de manière innovante sur la manière dont nous utilisons ces ressources pour aider l'Ukraine ». En ce qui concerne les « pensées » de monsieur Cameron, nul doute qu'il y a un « argument politique » ; pour « un argument

moral » - il est plus que discutable. En ce qui concerne « un argument juridique » - le ministre britannique ne fait que prendre ses désirs pour des réalités : de même que pour l'initiative occidentale précédente de juger le président russe dans le cadre d'un « tribunal pour l'Ukraine » auprès de la CPI (voir mon analyse « Le tribunal pour l'Ukraine » : la chasse aux sorcières à l'occidentale », la saisie unilatérale des biens de l'État russe constituerait une grossière violation du droit international. Les États disposent de l'immunité souveraine, en ce qui concerne leur propriété, et sont exemptés de la juridiction des autres pays - l'expropriation de leurs biens est interdite. Nulle dérogation à cette interdiction n'est légale. La possibilité de confiscation des avoirs souverains gelés de la Fédération de Russie n'est qu'une spéculation politique hors le champ de la légalité. Les dispositions du droit international sont sans équivoque et ne sont pas soumises à une interprétation : l'unique possibilité légale de confisquer les actifs souverains d'un état est la décision du Conseil de sécurité de l'ONU, le verdict de la Cour internationale de Justice de l'ONU ou un accord signé par les parties concernées dans le cadre d'un traité de paix sur les réparations suite à un conflit armé. Dans tous les cas de figures, dans le cadre du conflit actuel nulle action ne peut avoir lieu sans le consentement officiel de la Russie.

Le projet de spoliation des actifs souverains russes - une excellente nouvelle pour Moscou

Parmi les effets délétères qui seront inévitablement produits par la confiscation des actifs russes, on peut citer deux majeurs, dont le premier est l'autodestruction de la réputation étatique que bé-

néficiait jusqu'à présent l'ensemble du monde Occidental tant qu'espace du respect des droits. La perte inévitable de cette réputation mènera directement à la perte de confiance vers le système financier occidental basé sur le dollar américain et l'euro et donc vers la sûreté d'investissement dans des produits financiers proposés par ce dernier.

Il est à souligner qu'avant même d'arriver au gel et à l'éventuelle confiscation illicite des actifs de l'état russe, le monde non-occidental a déjà pris la voie de la dédollarisation. Dédollarisation qui été initiée par Moscou dès l'arrivée de Poutine au pouvoir et qui est une des principales réelles causes de la guerre en Ukraine. Depuis le début du conflit orchestré par les USA en Ukraine via le coup d'état de 2014, la Russie s'est débarrassée de l'intégralité de la dette américaine. Si encore en 2010 la Russie faisait partie des dix plus gros détenteurs de bons du Trésor américain, avec plus de 176 milliards USD, en 2015 elle en a détenu qu'à hauteur d'environ 90 milliards, soit sa masse totale pratiquement divisée par deux en 5 ans. Au lancement de l'opération militaire en Ukraine, la Russie ne détenait que dans les 2 milliards de cette dette et même ce modeste chiffre a été réduit à 99.25% dans la période de février 2022 à novembre 2023. Aujourd'hui l'investissement russe dans la dette américaine est nul.

O. N.

(*) Président du CCIE (www.ccie.eu)
(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)
La suite dans notre édition de demain

Pour vos reportages photos & vidéo
Vos films d'entreprise et spots publicitaires

Adressez-vous à Salya.com
salyacomdz@gmail.com ✉
www.salya-dz.com @
Tel: 0661.23.86.86

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Batna

Le vieux T'kout, une destination touristique à découvrir

Le vieux T'kout (90 km au sud-est de Batna), sacrée en juillet dernier meilleure dechra de la wilaya des Aurès, possède suffisamment d'atouts pour s'imposer en tant que destination touristique par excellence et un lieu à découvrir et, surtout, à admirer.

L'endroit qui allie splendeur de la nature, beauté de l'architecture locale et histoire ancienne, n'a pas été suffisamment valorisé, estime Dr Farid Abdeslam, un intellectuel amoureux de la région, bien que cette dechra antique ait fasciné des voyageurs et des chercheurs occidentaux tombés sous son charme.

Des visiteurs qui ont su, pour certains, rendre cette atmosphère si particulière qui "enveloppe" tous ceux qui découvrent le vieux T'kout et ses environs. Une atmosphère où la brise des montagnes se mêle à la chaleur du désert et à la majesté des forteresses solidement agrippées au sol.

Un décor somptueux que de nombreux auteurs occidentaux n'ont pas manqué d'exalter. Du français Ernest Fallot (1855-1929), qui l'évoque dans son livre "Par-delà la Méditerranée" au britannique Melville William Hilton-Simpson (1881-1938) qui décrit sur l'Oxford Academic Journals le système d'irrigation à partir du bassin dit "madjen" qui reçoit l'eau directement des "kasriyas" (dispositif de distribution vers les seguias remontant à la période romaine), en passant par le français Claude-Maurice Robert (1895-1963) qui décrit le même procédé dans son ouvrage "Le long des oueds de l'Aurès".

L'une des caractéristiques les plus importantes de la dechra du vieux T'kout est sans conteste l'ancienne mosquée, construite à la fin du XVIème siècle, et dont on attribue la construction à Sidi Abdeslam Ben Ahmed Al-Moualla, selon Dr Farid Abdeslam qui indique que ce dernier est le descendant d'un Cheikh qui s'installa à T'kout, mis en valeur ses terres et planté des vergers, attirant vers la dechra des habitants de la région et des contrées voisines.

La mosquée qui, selon la source, est typique des anciens lieux de culte des Aurès, notamment en matière d'esthétique et de décorations, s'élève près d'une source d'eau qui se jette dans le "madjen".

Les premiers habitants ont exploité ce bassin à travers diverses époques historiques pour arroser leurs terres et leurs vergers, après avoir formé le noyau de la dechra



qui s'est étendue pour devenir le T'kout actuel.

Le point de vue depuis le minaret de la mosquée embrasse les terres environnantes, les bassins alentours et le cheminement du cours d'eau connu sous le nom de l'Oued Alma, ainsi que les vestiges des "Thakliût" ou magasins collectifs.

Les habitants de T'kout sont également fiers de leur "hazemmourth hamellalt" (olive blanche, par rapport à la couleur blanchâtre de l'huile qui en est tirée), récoltée d'un olivier aux racines imposantes et à la taille distinctive. Un arbre dont les habitants de la région affirment qu'il date de plusieurs siècles et qu'il produit encore les meilleurs types d'olives.

Souk de l'automne et Chaïb Achoura, événements phares

L'autre particularité de T'kout est cette ancienne tradition appelée, ici, "Souk (marché) de la fête de l'automne". Un événement organisé à la fin du mois d'août, éminemment festif, rayonnant sur un large périmètre, appelé localement "Hameghra N'tmenzouth", et qui donne lieu à des spectacles folkloriques animés par des troupes de Rahaba et des cavaliers en costumes traditionnels faisant tonner des salves de baroud.

En plus d'être, du fait des expositions organisées pour l'occasion, une vitrine des productions locales en matière d'agriculture, d'arboriculture et d'artisanat, T'kout, durant "Hameghra N'tmenzouth", de-

vient aussi - autre singularité - un lieu de rencontre des notables et des Chouyoukh de la région qui se concertent, résolvent les problèmes en suspens parmi la communauté et règlent des différends à l'amiable.

Selon Dr Djamel Mesrahi, chercheur et spécialiste en histoire ancienne de l'université de Batna-1, la manifestation est un événement économique et une manifestation relevant de l'anthropologie culturelle qui reste un facteur de communication et de communion entre les habitants de T'kout et ceux des régions voisines. De nombreux intellectuels et militants associatifs, en particulier les jeunes qui ont donné un nouveau souffle à la manifestation, estiment que l'adhésion à cette ancienne tradition n'est pas seulement une renaissance des coutumes ancestrales, mais un moyen de faire découvrir les attraits historiques et touristiques de cette région des Aurès, son archi-

teure typique, ainsi que son patrimoine culturel et civilisationnel.

L'un de ces militants associatifs, Hicham Berrehail, évoque, de son côté, cette autre fête distinctive appelée "Chaïb Achoura", célébrée durant 10 jours à partir de Moharram (jour de l'an de l'Hégire) et qui transforme la ville de T'kout, explique-t-il, en "véritable théâtre à ciel ouvert".

Durant cet événement, les rues, les ruelles et les places de l'agglomération pullulent de monde, les habitants rivalisant d'ingéniosité et de talent pour présenter, en revêtant des costumes de déguisement, un spectacle coloré et enjoué combinant danse, chant, musique et toutes sortes d'expressions corporelles.

Le président de l'Assemblée populaire communale de T'touk, Abdelhafid Soltani, est formel : "les monuments anciens de la ville, ses fêtes, ses us et coutumes, son patri-

moine matériel et immatériel en font une destination privilégiée qui commence à attirer l'attention et à éveiller la curiosité", surtout, ajoute cet élu, "après que le village a remporté le prix de la meilleure dechra de la wilaya de Batna, organisé l'année dernière par la direction du tourisme et de l'artisanat".

L'importance et la renommée de cette petite ville des Aurès, bâtie sur une colline d'où elle domine les plaines environnantes, s'en sont trouvées démultipliées, surtout que les découvertes archéologiques qui y ont été effectuées démontrent que la zone était habitée depuis la période numide.

La pierre gravée d'inscriptions libyques, découverte dans la région de T'kout en octobre dernier lors de travaux de fouilles sur un terrain privé, prouve une présence humaine il y a 4.000 ou 5.000 ans avant JC, selon les données recueillies sur place.

La dechra du vieux T'kout, avec ses venelles étroites et ses vergers luxuriants, incite ses visiteurs à y revenir pour découvrir d'autres vestiges du patrimoine culturel. Un patrimoine riche et diversifié que les jeunes et les intellectuels de la région s'attachent à mettre en valeur à travers les deux événements "Souk de la fête de l'automne" et "Chaïb Achoura" sur lesquels les habitants de la région fondent de grands espoirs pour gagner leur pari.

Un pari ambitieux mais parfaitement réalisable : transformer T'kout en véritable destination touristique à même d'impulser le développement économique de cette région montagneuse, relativement isolée, mais si attachante.

APS

Desserte ferroviaire Bouira-Alger A l'arrêt depuis 10 jours

La desserte ferroviaire Bouira-Alger est à l'arrêt depuis dix jours à cause d'une panne survenue sur l'autorail assurant cette ligne, a-t-on appris auprès du district local de la société nationale de transport ferroviaire (SNTF).

"Le train assurant la liaison ferroviaire entre Bouira et Alger est en panne depuis dix jours, et une opération de réparation de l'Autorail est en cours", a expliqué à l'APS le directeur du district local, Mohamed Hannat.

"Une fois l'autorail réparé, les dessertes reprendront le plus normalement entre Bouira et

Alger", s'est-il contenté de dire, sans, toutefois, donner de date précise pour la reprise.

L'autorail assurant la liaison Bouira-Alger est un train composé de trois voitures d'une capacité de 200 places assises, selon les détails fournis par le même responsable de la SNTF.

Des voyageurs, notamment parmi les travailleurs et les étudiants de Bouira, Lakhdaria, Kadiria et Aomar, ont déclaré avoir ressenti cette panne, en raison du manque de transports vers Alger à partir de ces régions, et disent avoir hâte de voir la reprise de cette desserte.

« Yallah Gaza »

Un documentaire pour mémoire

Le documentaire de Roland Nurier Yallah Gaza est dans les salles françaises depuis le 8 novembre 2023. Sa sortie a été accompagnée d'annulations de projections, y compris à l'Assemblée nationale, et d'appels à la censure. S'y mêlent analyses et témoignages, entre la France et Gaza, pour un film engagé qui s'assume comme tel.

Par GWENAËLLE LENOIR

Une question vient à l'esprit, lancinante, tout au long des 100 minutes que dure Yallah Gaza, le documentaire de Roland Nurier tourné en 2022 dans l'enclave palestinienne : combien, parmi les Gazaoui-es filmé-es et interviewé-es dans ce film, sont encore vivants ? Comment vivent-ils, ou survivent-ils, dans cette tourmente sanglante qui emporte leurs existences depuis le 7 octobre et les attaques meurtrières du Hamas en Israël ? Combien sont morts dans les bombardements israéliens ? Quel futur pour ces enfants qui participent à des thérapies de groupe qui leur rendent le sourire, si tant est que cette nouvelle guerre, plus violente encore que celles qu'ils ont déjà subies, les épargne ?

Là n'est pas la moindre qualité de ce film foisonnant et engagé : donner vie aux habitants de la bande de Gaza. Une autre vie que celle, tronquée, montrée habituellement sur nos écrans, faite de bombardements, de poussière, de cris et de sang. Tout est là, bien sûr, dans les images d'archives, dans celles des bâtiments aplatis par les missiles et pas encore dégaçés, dans les paroles et dans les corps meurtris. Mais ce que saisissent et portent Roland Nurier et l'équipe palestinienne qui a filmé à Gaza — le réalisateur n'ayant pas eu l'autorisation de s'y rendre lui-même — c'est la résilience de cette population, la détermination des adultes, l'exubérance des adolescent-es et des enfants. Et sans qu'il ne soit prononcé dans le film, c'est bien le mot *soumoud* qui vient à l'esprit, cette persévérance mêlée de détermination qui est érigée en valeur culturelle par les Palestiniens.

RÉFUGIÉ, PLUS QU'UN MOT

Yallah Gaza veut aussi faire œuvre de pédagogie, et tout embrasser de ce petit territoire finalement si méconnu dans



nos pays européens. Les deux historiens Jean-Pierre Filiu et Ghassan Wishah, le premier vivant en France et le deuxième à Gaza, rappellent que Gaza était un territoire du Croissant fertile, débouché sur la mer pour les caravanes et riche aussi de ses vergers d'agrumes et de palmiers, avant de se faire emporter par les soubresauts du XXe siècle. De la montée en puissance du sionisme à la création de l'État d'Israël en 1948, puis de l'occupation aux guerres menées par Israël contre l'enclave, comme une litanie, et à son enserrement par le blocus, jusqu'à l'étouffement.

Qui a mis une fois le pied à Gaza sait à quel point, plus encore qu'en Cisjordanie, le mot « réfugié » est plus qu'un mot, justement. A la fois une communauté de destin, un statut, une mémoire collective et familiale, et un moteur de mobilisation. Là encore, Yallah Gaza a le mérite de mettre cette réalité en exergue, par petites touches : la clé de la maison, les noms de localités

disparues, par l'intervention d'un ancien directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et par cet épisode terrible que fut la Grande Marche du retour. Pendant des mois, du 30 mars — date, depuis 1976, de la Journée de la terre — au 10 août 2018, des centaines de Gazaouis ont manifesté chaque vendredi aux abords de la clôture qui enserme l'enclave. Le journaliste Sylvain Cypel, membre de la rédaction d'Orient XXI, qui intervient à plusieurs reprises dans le documentaire, décrit les snipers israéliens se livrant à un véritable « tir au lapin », qui fait au moins 195 morts dont 41 enfants et laisse des dizaines de jeunes amputés d'une jambe. Jeunes que la caméra saisit, des semaines après leur opération, en train de plonger dans la mer, de jouer au football, de réaliser des figures acrobatiques. Yallah Gaza fait le choix de montrer la résilience plutôt que la souffrance.

UNE ÉTRANGE RÉSONANCE AVEC L'ACTUALITÉ

Cette résilience est grave, comme celle d'Amira Al-Querem, grièvement blessée pendant la guerre de 2009, première Palestinienne à porter plainte devant la Cour pénale internationale (CPI). Elle avait alors 16 ans.

Elle est plus joyeuse chez ces jeunes filles et garçons qui dansent la dabkeh, la danse traditionnelle palestinienne, au milieu des bâtiments en ruine, comme un défi à la mort et au désespoir, et que le montage du documentaire fait revenir à intervalles réguliers.

Il est des moments du documentaire qui résonnent étrangement aujourd'hui.

Ainsi les interventions de Bassem Naim, responsable du Hamas chargé des relations internationales, qui égrène les difficultés économiques et environnementales du petit territoire et de sa population. Ainsi le décryptage du discours israélien sur la bande de Gaza fait par Eléo-

nore Bronstein, chercheuse franco-israélienne et fondatrice de De-colonizer, et Ronnie Barkan, militant israélien de défense des droits des Palestiniens : le gouvernement de Tel Aviv a longtemps utilisé la bande de Gaza comme figue ultime de la menace pour justifier sa politique de blocus et de bombardements.

Le Hamas, à propos duquel la chercheuse française Leila Seurat donne des clés de compréhension, se sera de fait révélé comme une menace majeure pour Israël, le 7 octobre dernier.

Et l'on ne peut s'empêcher de se dire qu'il n'y aura pas de fraises à Gaza au printemps prochain, et qu'il faudra beaucoup de résilience et de persévérance pour refaire pousser des légumes et des fruits sur cette bande de terre martyrisée.

GWENAËLLE LENOIR
Journaliste indépendante,
spécialiste du monde arabe et
de l'Afrique de l'Est.
In Orient XXI

Obligations indexées sur l'inflation

Quand l'état se lie les mains par des menottes en or

Un titre de dette sur dix est rémunéré en fonction de l'inflation. Avec le retour de celle-ci, la facture grimpe : déjà 15 milliards d'euros en 2022. Loin d'être un enjeu purement technique, la question de ces titres mérite d'être mise à l'agenda et discutée dans le débat public compte tenu de leurs coûts pour les finances publiques et des risques spécifiques qu'elles présentent. Alors que l'inflation risque de durer et que les politiques monétaires des banques centrales renchérisent les emprunts, il est urgent de mettre fin à l'émission de ces titres.

15 milliards d'euros. Il s'agit du surcoût en 2022 de la charge de la dette résultant de la décision du gouvernement d'indexer une part des obligations souveraines sur l'inflation. Cette dernière ayant fortement augmenté à partir du printemps 2022, les intérêts de la dette qui y étaient indexés ont également bondi. Une sacrée facture qui représente plus d'un an de budget du ministère de la Justice. Pour se financer, un État dispose schématiquement de trois options : le recours à la création monétaire par la Banque centrale, la hausse des impôts ou le recours à l'endettement sur les marchés financiers. Néanmoins, en zone euro, la création monétaire pour financer des dépenses publiques par la BCE (ou une banque centrale nationale) est prohibée par l'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. Le principe d'indépendance de la BCE vis-à-vis du pouvoir politique est la matérialisation de ce principe structurant du droit de l'Union européenne. Le recours aux hausses d'impôts est lui souvent écarté, au nom de l'incitation au travail et du pouvoir d'achat des ménages. L'unique option restante est alors l'endettement, en émettant des titres sur les marchés financiers dont la maturité peut aller de 2 à 50 ans.

L'objectif des OATi est de protéger les créanciers de l'Etat de potentielles pertes suite à l'inflation.

Depuis la libéralisation des marchés financiers entamée dans les années 1980, les États ont eu de plus en plus recours à ce mode de financement. Pour lever des fonds sur les marchés financiers, la France dispose d'une institution autonome appelée « Agence française du Trésor » (AFT). Celle-ci a pour mission principale d'emprunter au nom et pour le compte de l'Etat français en émettant des obligations assimilables aux trésors (OAT) achetées par de multiples créanciers (banques, fonds de pension, compagnies d'assurance, États étrangers, particuliers...) pour une certaine durée, appelée maturité de l'obligation, et en échange d'une contrepartie financière annuelle, appelée coupon de l'obligation. Les obligations souveraines indexées sur l'inflation (OATi), qui sont une forme d'OAT, ont une spécificité notable : le taux d'intérêt versé par l'Etat à ses créanciers, ainsi que le principal de l'obligation (montant apporté par le créancier) vont augmenter proportionnellement au taux d'inflation. Si, par exemple, le taux d'inflation augmente de 6% alors le principal de l'obligation et le taux d'intérêt versé vont également s'accroître de 6% et inversement si l'inflation reflue.

A première vue, un titre de ce type est une bizarrerie : l'inflation permet en effet de rogner le rendement des créanciers, étant donné que la valeur réelle d'une obligation classique est

dépréciée par la hausse des prix. L'objectif des OATi est donc de protéger les créanciers de l'Etat de potentielles pertes suite à l'inflation. Un mécanisme profitable pour les investisseurs donc, mais coûteux pour l'Etat. Dès lors, pourquoi avoir créé un tel système ?

POURQUOI PROTÉGER LES INVESTISSEURS CONTRE L'INFLATION ?

Les premières OATi ont été émises au Royaume Uni sous l'ère Thatcher, avant d'essaimer dans d'autres pays de l'OCDE (en 1998 pour la France). Au départ, Thatcher s'était opposée à l'émission d'OATi par crainte que les syndicats demandent aussi une telle indexation pour les salaires. Hostiles aux revendications sociales, elle justifiait ce refus par le fait que l'indexation des salaires sur l'inflation entraînait une spirale auto-entretenu de hausse des salaires et des prix, appelée « boucle prix-salaires ». Au nom de la compétitivité-prix, il fallait donc désindexer les salaires afin de casser cette spirale. En France, cette décision fut prise en 1983, dans le cadre du « tournant de la rigueur » pris par le gouvernement socialiste de François Mitterrand. Pour justifier d'accorder aux investisseurs ce que les libéraux refusent aux salariés, à savoir la protection de leurs revenus, les promoteurs des OATi mettent en avant un argument contre-intuitif : cette indexation permettrait en réalité de faire baisser le coût de la dette ! Un rapport d'information de l'Assemblée nationale sur cette question évoque ainsi le fait que l'émission de ce type de dette permettrait à l'Etat de bénéficier d'une prime de risque réduite et donc de taux d'intérêt plus bas. En effet, en protégeant les créanciers de l'inflation, ces derniers devraient exiger un taux d'intérêt plus bas que pour les OAT non indexées. Sans cette indexation, il y aurait un risque que les créanciers de l'Etat augmentent le taux d'intérêt et la prime de risque exigés pour prêter à l'Etat, de crainte que l'inflation ne rogne leur rendement financier sur ces titres.

Pour justifier d'accorder aux investisseurs ce que les libéraux refusent aux salariés, à savoir la protection de leurs revenus, les promoteurs des OATi mettent en avant un argument contre-intuitif : cette indexation permettrait de faire baisser le coût de la dette !

Qu'en est-il concrètement ? D'après les chiffres de l'AFT, le coupon d'une OATi est autour de 0,10 % tandis que celui d'une OAT non indexée oscille actuellement autour de 3 %. Cette différence de deux à trois points est



notable compte tenu du fait qu'une hausse du taux d'emprunt de l'Etat de 1 % (sur un certain nombre d'OAT émises) augmente la charge de la dette de 17 milliards d'euros. Il faut toutefois faire preuve de précaution : cet argument n'est pertinent que si la baisse du taux d'intérêt par les créanciers (taux OAT – taux OATi) induit un gain financier supérieur au coût de l'indexation pour l'Etat. Or, alors qu'elles ne représentent que 10 % des obligations, les OATi ont déjà coûté 15 milliards de plus en 2022 !

LES PARADOXES DE LA DETTE PUBLIQUE

Par ailleurs, paradoxalement, le taux d'intérêt exigé par les créanciers pour acquérir les OAT françaises non indexées est inférieur au taux d'inflation constaté en France ou en zone euro. Depuis le début de l'année 2023, le taux des OAT sur 10 ans oscille entre 2,45% et 3,24%, alors même que le taux d'inflation annuel en septembre 2023 est de 4,9%. Le même phénomène s'observe aussi sur les OAT émises pour 2 ou 5 ans. Une telle situation est déconcertante : en prêtant à un taux inférieur

à celui de l'inflation, les investisseurs récupèrent moins que leur mise de départ ! Pourquoi les créanciers de l'Etat acceptent-ils de perdre de l'argent ? Trois grilles de lecture complémentaires sont envisageables. D'abord, étant donné que les obligations souveraines sont des titres fiables, elles peuvent servir de collatéral aux créanciers de l'Etat pour réaliser des paris plus risqués et plus rentables sur les marchés financiers. Ensuite, compte tenu de l'obligation légale imposée par les accords de Bâle pour les banques de détenir des actifs sûrs afin de prévenir le risque de crise systémique, ces dernières sont contraintes d'acquiescer ce type de titres pour respecter la loi. Enfin, cela pourrait s'expliquer par la volonté des investisseurs de suivre la progression du taux de refinancement de la Banque centrale européenne, qui s'est établie aujourd'hui à 4,5%. Un taux supérieur à 4,5% serait supérieur au taux demandé par les autres offreurs de capitaux et pourrait ainsi ne pas trouver preneur. Ainsi, les investisseurs n'ont pas de mal à accepter de petites pertes sur les obligations d'Etat, tant celles-ci leur apportent un place-

ment sécurisé qui vient utilement compenser les paris très risqués menés sur les marchés financiers. Dès lors, protéger les créanciers de l'inflation apparaît discutable. Mais les défenseurs des OATi ont également d'autres arguments pour défendre cette création étrange.

DES ARGUMENTS DOUTEUX EN FAVEUR DES OATi

Selon eux, l'indexation des OAT sur l'inflation permet aussi de renvoyer aux marchés financiers et aux autres agents économiques un signal de crédibilité supplémentaire de la politique monétaire de la BCE dans sa lutte contre les pressions inflationnistes. En effet, avec les OATi, l'Etat se lie les mains par des menottes en or : si l'inflation n'est pas stabilisée par la banque centrale, le coût de la dette augmentant aussi pour l'Etat, ce dernier en pâtirait également. Dès lors, l'Etat a tout intérêt à se montrer sérieux et à éviter une envolée de l'inflation. En clair, l'indexation crédibiliserait l'engagement de l'Etat en faveur de la stabilité des prix et indiquerait la confiance qu'il a en la banque centrale pour parvenir à cet objectif. Il est néanmoins surprenant que la

France invoque cet argument. En effet, au sein de la zone euro, la banque centrale est unique, décentralisée et indépendante. Dès lors que la BCE a une compétence légale exclusive pour garantir la stabilité des prix au sein de la zone euro, pourquoi l'Etat français aurait-il besoin de renvoyer un signal de crédibilité supplémentaire ?

Avec les OATi, l'Etat se lie les mains par des menottes en or.

Dans la même lignée, l'émission d'OATi peut être un indicateur de l'état d'ancrage des anticipations d'inflation. En effet, en comparant le taux des OAT avec celui des OATi, il est possible d'en inférer – de façon plus ou moins précise – la trajectoire d'inflation anticipée par les marchés financiers. Si la prime de risque est élevée, il est possible d'en déduire que les investisseurs anticipent une future augmentation de l'inflation. Cet indicateur peut être utilisé par la BCE en vue d'améliorer l'efficacité de sa politique monétaire en faveur de la stabilité des prix.

En outre, les OATi peuvent théoriquement permettre à des pays disposant de fondamentaux économiques fragiles – inflation galopante et volatile, faibles perspectives de croissance et balance des transactions courantes déficitaires – de se financer sur les marchés financiers. En effet, ces multiples fragilités économiques peuvent décourager les marchés financiers à prêter à ces États, ce qui entraverait leur développement. Les promoteurs d'OATi débute d'ailleurs en Amérique latine dans les années 1950-1960, le Chili et le Brésil faisant partie des premiers pays à émettre ce type de dette. Si cela leur a certes permis de lever des fonds, ces pays ont ensuite connu de graves crises de la dette dont certains États, comme l'Argentine, ne se sont toujours pas remis.

LA FIN DES TAUX ZÉRO

Cette petite étude des arguments en faveur de l'indexation des obligations d'Etat sur l'inflation montre donc que ceux-ci sont assez contestables. Qu'en est-il maintenant concrètement pour les finances publiques françaises ? Comme indiqué précédemment, ces OATi ont représenté un surcoût considérable de 15 milliards d'euros l'an dernier, sur un total d'intérêts qui s'élevait en 2022 à 53,2 milliards d'euros, soit deux fois le montant consacré à la recherche et à l'enseignement supérieur. Qui plus est, la charge de la dette n'est pas prête de s'amoinrir dans les années à venir. Elle devrait atteindre 52,2 milliards en 2024 et même 71 milliards en 2027 selon les estimations du dernier projet de loi de finances.

Deux explications de la hausse de la charge de la dette peuvent être mises en exergue. D'abord, la hausse du montant de l'emprunt

public sur les marchés financiers. Mécaniquement, quand la quantité d'argent empruntée augmente, la charge de la dette augmente aussi mais pas toujours proportionnellement. Or, en 2024, la France va emprunter un montant inédit de 285 milliards d'euros. Une autre raison, non moins importante, réside dans la mise en œuvre d'un resserrement monétaire progressif et continu par la BCE. La décennie de taux bas est révolue : alors que le taux de refinancement de la BCE était de 1 % en mai 2009 et frôlait le zéro entre 2013 et 2022, il est fortement remonté depuis un an et demi et est fixé à 4,5 % depuis le 20 septembre 2023. Concomitamment, la BCE a également mis fin à son programme de rachats d'actifs (quantitative easing) qui consistait à faire l'acquisition, en quantité abondante, d'obligations souveraines et d'entreprises détenues par les banques commerciales afin qu'elles prêtent à taux bas aux agents économiques et ainsi qu'elles relancent la consommation et l'investissement. Cette politique avait permis à la BCE de garantir des taux d'intérêt à long terme bas, propices à l'emprunt public. La politique monétaire ultra accommodante – conventionnelle comme non conventionnelle – ayant pris fin, les taux auxquels empruntent les États (charge de la dette et prime de risque) sur le marché augmentent et même convergent vers le taux de refinancement de la BCE, ce qui renchérit le coût de la dette pour les États. Cette hausse des taux d'intérêt pourrait être d'autant plus nuisible que le spread gréco-allemand (différentiel de taux d'emprunt entre deux pays) se creuse et avoisine les 3 points de pourcentage. Ce creusement n'est pas à prendre à la légère dans la mesure où, s'il devient trop important, l'Etat grec deviendrait incapable de se financer sur les marchés financiers, faisant ainsi resurgir le spectre de la crise des dettes souveraines. En effet, lorsqu'un État membre de la zone euro perd l'accès aux marchés financiers, il ne peut plus financer ses dépenses de fonctionnement comme la paie des fonctionnaires et ses investissements mais par les impôts, ce qui est souvent insuffisant.

S'ADAPTER À UNE INFLATION QUI RISQUE DE DURER

Alors que les emprunts sur les marchés financiers deviennent de plus en plus coûteux et menacent d'entraîner une nouvelle crise des dettes souveraines, l'inflation apporte une aide bienvenue pour réduire la dette publique. En effet, si la dette publique française continue certes à s'accroître en valeur nominale et a récemment dépassé la barre symbolique des 3000 milliards d'euros, l'inflation érode la valeur réelle de ce montant et augmente mécaniquement le PIB en valeur, d'où un ratio dette sur PIB qui a baissé depuis deux ans. Or, indexer les OAT sur l'inflation neutralise cet avantage.

Certes, cette diminution de l'endettement public grâce à l'inflation est à nuancer. Une

hausse de l'inflation peut en effet induire une hausse de la charge de la dette exigée par les investisseurs de peur de voir leur rendement rogné, comme expliqué précédemment, et conduire la BCE à augmenter ses taux d'intérêt nominaux, ce qui impacte directement le taux d'intérêt réel exigé pour prêter à un État. A ce titre, la stratégie d'augmentation des taux conduite depuis début 2022 par la BCE (4,5%) est assez critiquable, dans la mesure où l'inflation des années 2020 est principalement d'origine énergétique et alimentaire. L'inflation actuelle ne résulte pas d'une surchauffe de l'économie, c'est-à-dire d'une hausse de la demande globale, mais plutôt de facteurs externes (conflit en Ukraine, effets de catastrophes climatiques sur les récoltes...), d'une hausse des salaires et surtout, pour près de la moitié, de la spéculation pratiquée par les grandes entreprises.

D'ailleurs, malgré la brutale hausse des taux des banques centrales, l'inflation se résorbe peu. S'il est toujours compliqué de faire des pronostics sur l'évolution d'un tel indicateur, le retour à une inflation à 1 ou 2 % semble peu probable. Sur le front de l'énergie, la politique de prix hauts actuellement poursuivie par le cartel de pays producteurs d'hydrocarbures réunis au sein de l'OPEP+ va continuer de peser sur tout le reste de l'économie. Par ailleurs, s'émanciper de ces énergies requiert des investissements considérables dans la transition écologique, qui entraîne elle-même une compétition croissante autour de certaines ressources comme le lithium. Un phénomène qualifié de « greenflation » par la BCE. D'autre part, la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes va mécaniquement détruire certaines productions, entraînant une raréfaction de certaines ressources qui va peser sur les prix. On parle ici de « climateflation ».

Plutôt que d'envoyer des signaux aux investisseurs sur une soi-disant confiance en la banque centrale pour contenir l'inflation, les États feraient donc mieux d'intégrer au plus vite le fait que l'inflation risque de durer et que la nouvelle conjoncture monétaire aura des conséquences lourdes sur la charge de la dette. Dans ce contexte, et alors que les investissements à réaliser pour la transition écologique sont massifs, la protection des investisseurs contre l'inflation paraît bien trop coûteuse pour la France. On notera d'ailleurs que l'identité des créanciers de la France est inconnue, le Code de commerce autorisant que celle-ci ne soit pas révélée, ce qui pose de vrais enjeux de transparence. Au lieu de protéger ces détenteurs anonymes, il semble que l'argent public serait mieux employé à rebâtir les services publics. Dans leur rapport sur les OATi à l'Assemblée nationale, les députés de la commission des finances ont en tout cas tranché et demandent un « objectif législatif d'extinction, à terme, du programme d'indexation. » Une recommandation à appliquer urgemment.



Synthèse Rédaction
internationale

Ces déclarations de Bou Habib ont été prononcées lors de son entretien avec la cheffe de la Croix-Rouge internationale, Kate Forbes, dans le bureau du ministre à Beyrouth, où elle est arrivée dimanche pour une visite de deux jours, selon un communiqué du ministère libanais des Affaires étrangères.

Bou Habib a déclaré : "Nous avons environ 100 000 personnes déplacées du sud à la suite des récents événements et des attaques israéliennes, et elles ont cruellement besoin de soins et d'assistance".

Le chef de la diplomatie libanaise a souligné que "toute l'aide possible de la Croix-Rouge internationale est la bienvenue".

Au lendemain d'une guerre israélienne dévastatrice contre la bande de Gaza, qui dure depuis le 8 octobre 2023, la frontière libano-israélienne a été le théâtre d'échanges de tirs entre l'armée israélienne d'une part, et le Hezbollah et les factions palestiniennes d'autre part, qui ont fait plusieurs morts et blessés des deux côtés de la frontière.

Depuis le 8 octobre 2023, 30 civils libanais ont été tués à la suite des bombardements israéliens, dont 3 journalistes et 3 enfants, en plus de 182 combattants et dirigeants du Hezbollah, et un soldat de l'armée libanaise, selon un bilan d'Anadolu.

Ces affrontements armés, qui suscitent des craintes d'une escalade vers un conflit plus large, ont provoqué des dégâts dans plusieurs villages libanais qui se sont vidés de leurs habitants dans le sud du

Liban Les agressions sionistes contraignent 100 000 personnes au déplacement dans le sud

Le ministre libanais des Affaires étrangères, Abdallah Bou Habib, a affirmé ce lundi que les récentes "attaques" israéliennes contre le sud du Liban ont contraint environ 100 000 personnes au déplacement, a rapporté, hier, l'agence de presse turque, Anadolu.



Liban et vidé les routes des piétons et des véhicules, sans parler de plusieurs dizaines de tués et de blessés, ainsi que les maisons détruites.

Depuis le 7 octobre, l'armée israélienne mène des opérations militaires meurtrières contre la bande de Gaza, qui ont fait, jusqu'à la journée du dimanche, "27 365 tués et 66 630 blessés, des femmes et des enfants pour la plupart", selon les autorités palestiniennes, et provoqué

"d'énormes destructions et une catastrophe humanitaire sans précédent", selon les Nations unies.

Cisjordanie occupée: arrestation de 6 512 Palestiniens par les forces sionistes depuis le 7 octobre

Par ailleurs, en Cisjordanie occupée, le nombre de Palestiniens arrêtés par les forces sionistes, depuis le 7 octobre dernier, s'est

élevé à 6 512, rapportent dimanche des organisations.

La Commission des affaires des anciens prisonniers et le Club des prisonniers ont précisé dans un communiqué conjoint que "le nombre total des arrestations après le 7 octobre s'est élevé à 6.512, incluant ceux qui ont été arrêtés à leur domicile, aux postes de contrôle militaires, ceux qui ont été contraints de se rendre sous la pression et ceux qui ont été retenus en otages".

Dans le communiqué il est indiqué que lors des campagnes d'arrestation, les forces d'occupation se livrent à "un harcèlement généralisé, à des passages à tabac et à des menaces contre les détenus et leurs familles, en plus du sabotage et de la destruction généralisés des maisons des citoyens, des meurtres avec préméditation, de la saisie de véhicules et du vol de biens".

Au cours des dernières 24 heures, les forces sionistes ont attaqué plusieurs villes palestiniennes, notamment Husan, Anabta, Khirbet Tuba, Ariha, le camp de réfugiés d'Ein Al-Sultan, Naplouse, le camp de réfugiés de Balata, Deir Jreer et le camp de réfugiés de Jalazon, selon l'agence de presse palestinienne (Wafa).

Wafa a également rapporté que des colons ont pris d'assaut le village de Farasin, au sud de Jénine, et ont vandalisé les caméras de sécurité des magasins et une ferme avicole du village, et démolit les serres.

A El Qods occupée, au total, 3 405 colons ont pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa, en janvier, selon un rapport de l'Autorité palestinienne.

Le Comité de résistance au mur et aux colonies quant à lui, a déclaré qu'en janvier, les colons, protégés par des soldats sionistes dans la plupart des cas, avaient lancé 1 593 attaques contre des villes et des propriétés palestiniennes.

R. I.

Sommet de Brazzaville sur la Libye Efforts africains pour la réconciliation nationale entre les belligérants

Les travaux de la 10e session du Sommet des chefs d'Etat des pays membres du Comité de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye, débutaient, hier, lundi à Brazzaville en République du Congo, avec la participation de l'Algérie, membre du Comité, pour examiner les pas franchis sur la voie de l'unification des rangs libyens, en prévision de la Conférence nationale inclusive pour la réconciliation nationale, prévue le 28 avril à Syrte (Libye). Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, prend part aux travaux du Sommet, en sa qualité de représentant du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a reçu une invitation officielle de son homologue congolais, M. Denis Sassou Nguesso, dont le pays préside le Comité africain de haut niveau.

Le ministre congolais des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais à l'étranger, Jean-Claude Gakosso, avait affirmé dans une déclaration à la presse à l'issue de l'audience que lui avait accordée le président de la République, M. Abdelmad-

jid Tebboune, à qui il avait remis l'invitation, que "le dossier libyen est complexe. Les Algériens sont les mieux placés pour le savoir. L'Algérie est une puissance centrale dans la région avec l'une des frontières les plus longues avec ce pays".

L'Algérie accorde une grande importance au succès du Sommet de Brazzaville sur la Libye, d'autant qu'il intervient à quelques semaines de la Conférence réunificatrice. Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, est arrivé samedi à Tripoli, porteur d'un message du Président de la République à son frère le président du Conseil présidentiel de l'Etat frère de Libye, M. Mohamed Younes El-Menfi.

La visite de M. Attaf à Tripoli consacre le souci du président de la République d'œuvrer à la consolidation des liens de fraternité, de solidarité et de coopération entre l'Algérie et la Libye et à la préservation et au renforcement des traditions de concertation et de coordination, au mieux des intérêts des deux pays et peuples frères et pour la sta-

bilité de la région tout entière.

Ce sommet "crucial" verra la participation de chefs des Etats voisins de la Libye ou leurs représentants, de délégations de plusieurs organisations et pays influents pour le dossier libyen, ainsi que d'acteurs libyens dont le Conseil présidentiel libyen, le Gouvernement d'union nationale et la Chambre des représentants.

Ces derniers mois, la Libye a été le théâtre d'un mouvement politique sans précédent, reflété par des réunions préparatoires marathoniennes considérées comme la pierre angulaire à même de garantir la tenue de la Conférence unificatrice prévue à la fin du mois d'avril, de laquelle découlera "une Charte nationale" traitant des questions juridiques, constitutionnelles et exécutives. Partant du principe de "solutions africaines aux problèmes africains" et de "la stabilité de l'Afrique par la stabilité de la Libye", l'UA mène des efforts inlassables pour parvenir à un terrain d'entente conduisant à une réconciliation inclusive mettant fin à des années d'impasse politique et accordant

au peuple libyen le droit de choisir ses gouvernants à travers l'organisation d'élections préalablement prévues en décembre 2021, avant d'être reportées sine die en raison de divergences sur certaines questions. Depuis son élection à la tête du pays, le président de la République s'est engagé à œuvrer au règlement de la crise libyenne remontant à 2011, en prônant le dialogue et la réconciliation entre toutes les composantes du peuple libyen et en rejetant les ingérences étrangères qui exacerbent les crises, tout en réaffirmant l'impératif de préserver la souveraineté du pays et son unité territoriale. Lors de la réunion de haut niveau de l'UA sur la Libye l'année dernière à Addis-Abeba, le président de la République a insisté dans une allocution lue en son nom par son représentant à cette réunion, sur l'impératif de relancer le processus de règlement pacifique à la crise que traverse la Libye, au vu des répercussions graves sur la sécurité et la stabilité des pays voisins et de la région du Sahel.

APS

Point marchés

Les Bourses européennes attendues sur une note prudente

Les marchés actions européens étaient attendus sur une note dispersée à l'ouverture de la séance de ce lundi. Les chiffres de l'emploi américain publiés vendredi ont montré la résilience de l'économie américaine, 353000 emplois ayant été recensés en janvier contre 330000 le mois précédent.

Cette journée sera rythmée par une batterie d'indicateurs à commencer par les composites PMI finaux en janvier pour les pays de la zone euro mais également aux Etats-Unis. Côté valeurs, Société Générale a annoncé la réorganisation de son siège français avec la suppression de 900 postes.

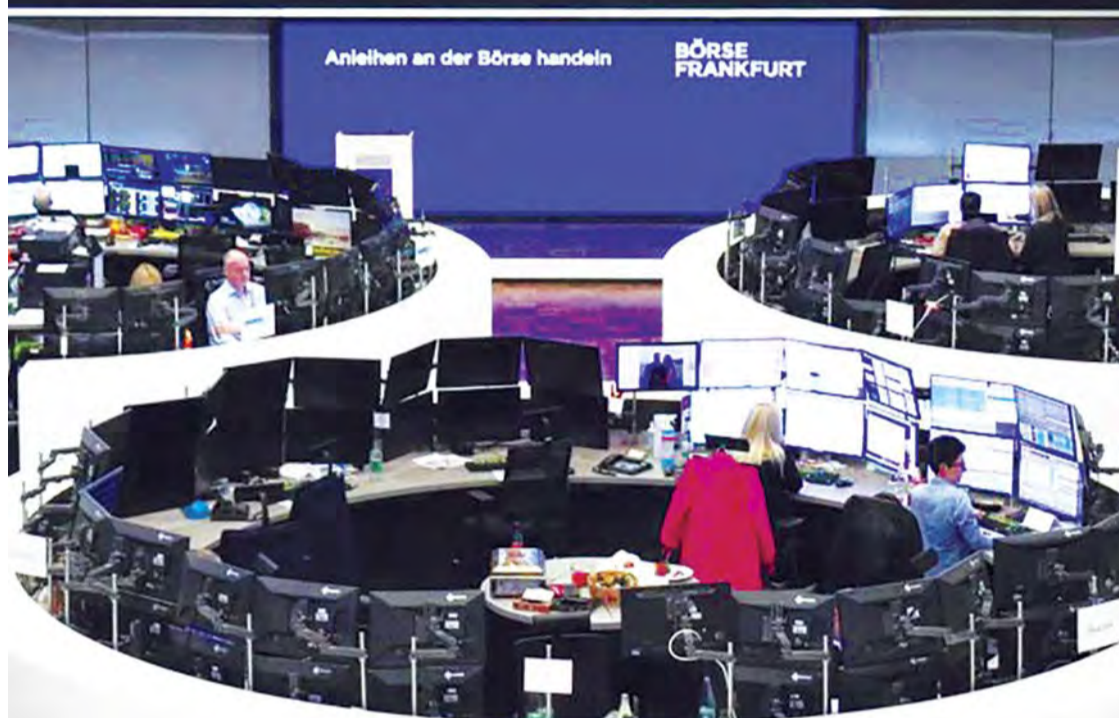
Les valeurs à suivre

Casino

Casino annonce que la Commission Européenne a rendu une décision autorisant l'opération, au titre de la réglementation sur les subventions étrangères. Sa restructuration financière reste désormais soumise à une décision du Tribunal de commerce de Paris. Le distributeur doit prochainement passer sous le contrôle des milliardaires Daniel Kretnisky et Marc Ladreit de Lacharrière, adossés au fonds d'investissement Attestor.

Coil

Coil, numéro un mondial de l'anodisation de l'aluminium, annonce pour l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 21,8 millions d'euros, en retrait de 17,5% par rapport à 2022. Les ventes ont été impactées par une conjoncture difficile, marquée par le net ralentissement de la demande de services de sous-traitance tout au long de l'exercice et le tassement des activités packagées depuis le second semestre par rapport à une base de comparaison élevée.



Implanet

Implanet annonce le succès de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires annoncée le 4 janvier 2024.

La medtech spécialiste des implants vertébraux précise que cette opération a permis de lever un montant de 5,5 millions d'euros par l'émission d'environ 83,924 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 0,0655 euro correspondant au cours de clôture du 3 janvier. Le produit brut va permettre à la société d'assurer le financement de ses besoins de trésorerie anticipés

pour les 12 prochains mois.

Thales

Thales a remporté un contrat de 1,8 milliard de livres sterling pour maximiser la disponibilité et la capacité opérationnelle de la Royale Navy. Il s'agit d'un contrat de 15 ans. Le groupe français précise que l'équipe de soutien et d'assistance concentrera son attention sur la disponibilité des équipements au moyen, notamment, de l'intelligence artificielle et des données. Cela permettra d'anticiper les incidents avant qu'ils n'adviennent. Les capacités mises en oeuvre permet-

tront de réduire de 100 jours en moyenne les délais de réparation.

Les chiffres macroéconomiques

Les indices des directeurs d'achat pour le secteur des services et Composite en janvier seront publiés à 9h50 en France, à 9h55 en Allemagne et à 10h00 en zone euro.

L'indice Sentix du sentiment des investisseurs en février en zone euro sera communiqué à 10h30.

Les prix à la production en décembre en zone euro seront connus à 11h00.

Aux Etats-Unis, les indices



des directeurs d'achat pour le secteur des services et Composite en janvier seront dévoilés à 15h45 avant l'indice des directeurs d'achat (ISM) pour le secteur des services en janvier à 16h00.

Vers 8h30, l'euro cède 0,13% à 1,0775 dollar.

Vendredi à Paris

Les marchés européens ont fini en légère hausse; les bons résultats d'entreprises compensant la forte hausse des taux longs. Le rendement du 10 ans américain gagne 17 points de base à 4,05% alors que les créations d'emplois et les salaires ont dépassé les attentes aux Etats-Unis en janvier. A Paris, Vallourec a progressé après avoir indiqué que ses résultats 2023 seront supérieurs à ses objectifs. Le CAC 40 a grappillé 0,05% à 7592,26 points, limitant son repli hebdomadaire à 0,55%. Son plus haut absolu date de mercredi à 7702,95 points. L'EuroStoxx50 s'est adjugé 0,31% à 4652,98 points.

Vendredi à Wall Street

Les marchés actions américains ont clôturé en territoire positif lors de la dernière séance d'une semaine riche en résultats d'entreprises et en indicateurs. Les chiffres du rapport sur l'emploi ont montré la résilience de l'économie américaine, 353000 emplois ayant été recensés en janvier contre 330000 le mois précédent. Côté valeurs, Meta et Amazon ont été salués en Bourse après leur solide performance trimestrielle. Le S&P-500 a obtenu un record de clôture. Le Dow Jones s'est adjugé 0,35% à 38654 points tandis que le Nasdaq a progressé de 1,74% à 15628 points.

Devises

Le dollar atteint de nouveaux sommets

Le dollar a atteint son plus haut niveau depuis huit semaines face à ses principaux homologues lundi, les traders ayant réduit leurs paris sur des baisses de taux agressives de la part de la Réserve fédérale cette année, compte tenu d'une économie américaine toujours résistante. Le yen ainsi que les dollars australien et néo-zélandais ont chuté à leur plus bas niveau en deux mois dans les premiers échanges asiatiques, tandis que l'euro a atteint son plus bas niveau en plus d'un mois, à 1,07675 dollars. La monnaie unique a acheté pour la dernière fois 1,0782 \$.

La livre sterling a également baissé de 0,18% à 1,2610 \$, après avoir atteint 1,25985 \$, son plus bas niveau depuis le 17 janvier.

Par rapport à un panier de devises, l'indice

du dollar a atteint 104,18, son plus haut niveau depuis décembre. Il est resté stable à 104,02.

La réévaluation de la Fed a eu lieu à la suite du rapport sur l'emploi américain de vendredi, qui a largement dépassé les attentes du marché, renforçant la déclaration du président Jerome Powell à la fin de la réunion de politique de la banque centrale la semaine dernière, selon laquelle une réduction des taux en mars était improbable. "La conférence de presse de Jay Powell sur le FOMC et le très bon rapport sur les emplois non agricoles ont essentiellement fermé la porte à une baisse des taux en mars", a déclaré Chris Weston, responsable de la recherche chez Pepperstone.

Selon l'outil FedWatch du CME, les traders évaluent à moins de 20 % la probabilité

que la Fed commence à assouplir ses taux en mars, contre près de 50 % il y a une semaine. Les chances d'une réduction en mai se sont également allongées. Dans une interview accordée à l'émission "60 Minutes" de la chaîne CBS diffusée dimanche soir, M. Powell a déclaré que la Fed pouvait être "prudente" dans sa décision de réduire son taux d'intérêt de référence, une économie forte donnant aux banquiers centraux le temps d'acquiescer la certitude que l'inflation continuera à ralentir.

Les contrats à terme sur les fonds fédéraux prévoient actuellement un assouplissement d'environ 120 points de base (pb) pour la Fed cette année, contre environ 150 pb à la fin de l'année dernière.

Le yen japonais était en hausse marginale à 148,36 pour un dollar, après avoir atteint

un creux de 148,82 plus tôt dans la session. L'Aussie a récupéré ses pertes initiales pour se situer 0,05% plus haut à 0,65145\$, après avoir chuté jusqu'à 0,64865\$ plus tôt dans la journée.

Le kiwi était également en hausse de 0,14% à 0,60735\$, rebondissant depuis son plus bas de 0,6048\$.

"Le dollar devrait conserver ses gains récents", a déclaré Carol Kong, stratège en devises à la Commonwealth Bank of Australia (CBA).

Les rendements des bons du Trésor ont également augmenté en raison des attentes de taux américains plus élevés à long terme, le rendement à deux ans, qui reflète généralement les attentes de taux d'intérêt à court terme, a augmenté de près de quatre points de base à 4,4159%.



Afrique

Retrait massif des investissements dans les startups en 2023

Les temps ont été durs pour les startups africaines en 2023. Elles n'ont levé que \$3,5 milliards, soit une chute de 46% des fonds par rapport à 2022, selon le rapport annuel 2023 Africa Tech Venture Capital de Partech Africa. A la baisse des financements s'est conjuguée, dans une moindre mesure, la diminution des transactions en recul de 28% à 547.

« **D**eux ans après le début de la récession mondiale, il est clair que l'écosystème tech africain subit de plein fouet cette correction, même s'il s'en sort beaucoup mieux que les régions d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est », explique Cyril Collon, General Partner chez Partech. Ajoutant « Malgré cette correction, au cours des 10 dernières années, l'écosystème tech africain a connu une croissance de 10x en termes de nombre de transactions et de montant levé, avec environ 20 milliards de dollars investis à travers près de 3 000 transactions, dont 68% au cours des trois dernières années »

Montée en puissance des pays francophones

Sur les 27 pays qui ont attiré des fonds en 2023, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya et le Nigéria, restent les principales destinations d'investissement en Afrique, captant 79 % du financement.

L'Afrique du Sud a émergé en tant que leader du paysage du financement de la technologie africaine en obtenant \$548 millions en equity, malgré une baisse de



34% en glissement annuel. Toutefois, si l'on combine les fonds propres et la dette, le Kenya prend la tête avec \$719 millions levés, grâce à un financement par la dette plus important. Le Nigéria a connu une baisse si-

gnificative de 59% du total d'investissement par fonds propres, atteignant \$468 millions en 2023, mais est resté en tête du nombre d'opérations réalisées sur ce type de financement. L'Égypte, quant à elle, a subi l'impact le plus im-

portant parmi les quatre premiers pays, avec une chute de 58 % du nombre d'opérations de financement en equity, comptabilisant 60 transactions sur l'année.

En dehors du peloton de tête, le Maroc et le Ghana sont les seuls autres pays à dépasser le seuil de \$50 millions de financement en equity.

Mais, Partech observe que l'Afrique francophone prend une part croissante des investissements en equity sur le continent. Elle a absorbé 15% des financements en 2023, versus 11% en 2022, et 20% des transactions versus 12% en 2022. « La croissance constante de cette région au cours des dernières années s'explique par la capacité des investisseurs locaux – de plus en plus présents dans l'écosystème – à aller au-delà des quatre marchés majeurs visibles par les investisseurs globaux. Ils voient les opportunités inexploitées dans les pays francophones » souligne Tidjane Deme, General Partner chez Partech.

Les bénéficiaires sont Maroc (\$93 millions), le Congo (\$42), Le

Rwanda (\$38 millions), la Tunisie (\$33 millions) et le Sénégal (\$27 millions) obtiennent collectivement cinq places dans le top 10.

La fintech prédomine toujours

La fintech a conservé sa position de secteur leader dans l'écosystème technologique africain, étant le premier à la fois pour le nombre d'opérations, avec 113 opérations, et pour le montant du financement avec \$852 millions, soit 37% de l'investissement total en equity.

Mais, on observe aussi, une baisse significative des investisseurs de 48%. Se placent ensuite, le e-commerce.

L'agritech ne représente que 6% du financement des startups africaines mais elle est, avec la Healthtech, le seul secteur où les investissements croissent.

Les transactions, au nombre de 29, ont grimpé de 21% tandis que les financements ont atteint \$144 millions, en hausse de 67% sur un an.

COMMODAFRICA

Algérie Oudda Abbes connecte les automobilistes aux parcs de stationnement

La problématique du stationnement anarchique est de plus en plus récurrente en Algérie. Afin de résoudre ce problème, Oudda Abbes a développé une plateforme qui permet de connecter les automobilistes aux parkings disponibles. Oudda Abbes est un entrepreneur algérien titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en génie civil option ouvrage d'art obtenu à l'université des sciences et de la technologie d'Oran - Mohamed Boudiaf. Il est le fondateur et le président-directeur général de Garini, une plateforme mobile de réservation des places de parking.

Fondée en 2017, la start-up Garini travaille avec les promoteurs immobiliers, les parkings privés et les groupes hôteliers pour optimiser la rentabilité de leurs parcs de stationnement. Sa vision, à travers sa solution de parking mutualisé pour les promoteurs et aménageurs, est de devenir un acteur incontournable de l'économie.

Au fil des années, la start-up est devenue une référence en Algérie. En

2020, elle a remporté la première place au Tunisian Hackathon organisé par Manouba Technopark Tunisia. En 2021, elle était la lauréate du premier prix dans la catégorie logistique au Startup Challenge Algeria. Lauréate algérienne du bootcamp Emerging Mediterranean, en 2022, elle a remporté l'année suivante la deuxième place du GEC + Africa Regional Pitch Event. Toujours en 2023, l'entreprise a reçu du ministre algérien de l'onomie de la connaissance, des Start-up, et des micro-entreprises, à l'occasion du Greentech Challenge, le premier prix dans la catégorie « Villes durables ».

Actuellement, Oudda Abbes est le propriétaire gérant du grand parking d'Oran et de l'entreprise immobilière Oudda Isjane Immobilier. Sa carrière professionnelle a cependant commencé en 2010 à l'Organisme national de contrôle technique de la construction (CTC) où il est ingénieur de contrôle. En 2016, il rejoint Ace Architecture, en tant que gérant principal.

Melchior Koba

Au "Water Waste Challenge" La start-up tunisienne "Seabex" classée parmi les dix meilleures au monde

La jeune entreprise Seabex, spécialisée en irrigation de précision, a été classée 8ème parmi 192 candidats mondiaux au "Water Waste Challenge", un concours organisé en marge du Forum économique de Davos et consacrant l'entrepreneuriat innovant dans le domaine de

l'eau. La start-up créée en 2020, a été reconnue pour ses solutions innovantes en matière d'utilisation de l'eau et d'amélioration de la résilience des écosystèmes d'eau douce. L'équipe de 3 jeunes tunisiens co-fondateurs de cette jeune entreprise, Taher Mestiri, Amira Cheniour et Inès Ha-

mida, a réussi à inventer des solutions pionnières de réutilisation des eaux grises, de capture des eaux de pluie, de filtration avancée, d'agriculture de précision et d'analyse des données à travers l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Tustex

Pour réduire l'empreinte carbone du béton Une start-up de Los Angeles utilise l'IA

Au cours de la dernière décennie, les chercheurs de l'Institute for Carbon Management de l'UCLA (université de Californie à Los Angeles) ont travaillé sur la manière d'utiliser les données pour réduire les effets néfastes du béton sur l'environnement. Aujourd'hui, la startup Concrete.ai, qui s'appuie sur leurs travaux, a annoncé que les essais sur le terrain réalisés à l'aide de son logiciel piloté par l'IA ont permis de réduire les émissions de

30 %, tout en diminuant les coûts de plus de 5 dollars (4,60 euros) par mètre cube.

L'enjeu est de taille, car le ciment, l'ingrédient clé du béton, est à l'origine de 8 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone, le gaz qui réchauffe la planète de manière catastrophique. Pourtant, le béton est omniprésent – il est utilisé dans les bâtiments, les routes et d'autres structures dans le monde entier – en raison de sa durabilité et de son faible coût. Le ciment, dont l'ingrédient

principal est généralement du calcaire broyé, est un important producteur de gaz à effet de serre, à la fois en raison de la réaction chimique qui le crée et des combustibles fossiles nécessaires pour chauffer les fours où il est produit. Si vous pouvez utiliser moins de ciment dans votre béton, tout en conservant une résistance suffisante pour le travail à effectuer, cela se traduit par une réduction importante des émissions de carbone.

Forbes

MOTS FLÉCHÉS N°791

Hésitations Pulvériserai	Séparations Bougea	Continent Lumière chaude	Affinai Mijota	Note Roi de Juda
Alcaloïdes Armes		Prénom		Réduction de voileure
Substance sucrée Larcins		Malins Outil	Fleuve côtier Femtolitre	Supportera
Pronom personnel Pièces		Prénom Porte bijou	Opéra de Verdi Vitesses résiduelles	Coupai
Peuple d'Afrique du Nord	Risque Grillé		Certain Département	Divinité Lac
Personnage biblique Véhicule		Rigoureux Animal		
Imprégnrai d'une autre culture		Ventilera		

Coches Codons Icaridans	TRAITEMENT	ASSIMILER	OCCEITERA	IFANEFT	PEIGNEUSE	USANATS	OSLITRES	ETONELIE	AMPERTEG	EVASAITA	ANISVENAL	TEMIRAGE
Aide Singe				Femtre Singe engye	Piano Inhibade Piano capata	Not	Edu- villite	Inscription	Posessif Eclair- tion			
Quivada Francis mélage			Rezvira Fazouas	Animal Carab	Clini- cienne Prénom	Progrès dral Capture	Unité de capote	Destrucon Vipair	Posessif Eclair- tion	Compos		
Dic- tionnaire Champion												
Goussier Séne												
Appvle Langue												
Chêne												
Pays Problème												
Vie anglée Pensée Jonné												
Élégis Plante												
Regie												

Solution N°790



Par Thibault Vareilles

Le présent ouvrage contient un ensemble de textes issus de deux colloques tenus à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2018 et 2019. Ces textes, écrits par des historiens de la philosophie, mettent en discussion une pensée philosophique de la période moderne, sa reprise par un philosophe contemporain, et le regard critique d'un historien de la philosophie sur cette reprise. On pourrait alors s'attendre à un recueil entièrement critique. L'historien de la philosophie étant très attentif à la lettre et au contexte de l'œuvre originale, il semble en effet condamné à regarder avec méfiance ces reprises qui introduisent certains décalages et contresens. Cependant, là n'est pas l'intention des auteurs du recueil. Dans son introduction, Paul Rateau invite à ne pas limiter ces reprises à un travail de ventriloque ou de « voleur, faussaire, contrebandier » (p. 6). S'il faut rester vigilant à l'égard de ces décalages, ils peuvent se révéler féconds. Car en étant moins attentive à la lettre du texte, à la cohérence du système philosophique de l'auteur et au contexte historique, une reprise philosophique peut révéler dans une œuvre une nouvelle « potentialité qu'elle recèle » (p. 9). C'est probablement à ce prix qu'une pensée du passé garde pour nous un caractère vivant, et ce recueil vise à présenter de telles reprises fécondes, sans pour autant oublier de signaler les distorsions (voire les contresens) que ces lectures infligent au texte original. La question du degré de liberté qu'on peut s'autoriser vis-à-vis des œuvres du passé reste ainsi ouverte, laissant chaque contribution parler pour elle-même. Ce faisant, tout l'enjeu est d'évaluer ce que de telles reprises apportent à la philosophie et à son histoire. Précisons d'emblée que notre compte-rendu ne pourrait rendre justice à l'ensemble des

dix-sept contributions présentes dans ce recueil. Par conséquent, nous souhaitons plus modestement en évoquer quelques-unes qui nous paraissent révélatrices de l'esprit d'ensemble, afin de donner au lecteur potentiel une idée de ce qu'il pourra y trouver. Nous distinguerons ainsi trois types de contributions qui ont retenu notre attention : d'abord celles qui effectuent des portraits philosophiques d'auteurs du passé, puis celles qui s'interrogent sur les potentialités d'une pensée du passé, et enfin celles qui questionnent les catégories dont dispose l'historien pour aborder la période moderne. Cela étant, ce découpage reste bien sûr schématique, et de nombreux textes mêlent toutes ces dimensions.

Certaines contributions s'attachent principalement à comparer une ou plusieurs lectures d'un même philosophe moderne, afin de montrer comment elles peuvent produire des portraits philosophiques souvent très éloignés des intentions originelles de l'auteur. Intitulé « Qu'est-ce qu'être pascalien », l'article d'Éric Marquer s'interroge sur la dénomination d'« âge classique » et note que, à la suite de Foucault, on a eu tendance à en faire un « siècle de l'ordre et de la raison, de la grammaire et de l'enfermement » (p. 150). Éric Marquer critique cette vision foucauldienne, en soulignant qu'elle est finalement assez sélective : elle accorde par exemple une place centrale à Descartes, mais oublie assez vite un auteur comme Locke, qui a une vision de la folie bien différente, et fait apparaître Pascal comme dissident face à l'avancée de la rationalité. Cela étant, si la perspective de Foucault est biaisée, elle est révélatrice d'une critique de la modernité développée à partir des années 1960-1970, dans laquelle Pascal va jouer le rôle central de figure subversive. En cela, une telle vision de l'âge classique nous en dit en fait beaucoup sur un certain « moment » de l'historiographie

française. Dès lors, l'auteur s'intéresse à trois reprises de la figure pascalienne : le « Pascal tragique » de Lucien Goldmann¹, le « contre-modèle » de Louis Marin² et la lecture critique de Pierre Bourdieu³. Cette triple lecture permet à Éric Marquer, en plus de souligner les décalages de ces lectures de Pascal, de réfléchir à la notion d'« intention » en histoire de la philosophie, et ainsi d'engager un dialogue critique avec le contextualisme de Quentin Skinner⁴. Contre ce dernier, Éric Marquer avance en effet que de telles lectures, en attirant notre attention sur les « aspects les plus saillants de l'œuvre » (p. 166), montrent que les écrits d'un auteur peuvent entraîner des conclusions qu'il n'avait probablement pas lui-même envisagées.

D'autres contributions insistent sur les nouvelles voies ouvertes par les lectures contemporaines, malgré leurs contresens. Dans son article « De quelle linguistique Descartes est-il le nom ? », Elodie Cassan revient sur le syntagme de « linguistique cartésienne » développé par Noam Chomsky. Il ne s'agit pas ici de dédouaner Chomsky de certains contresens sur Descartes : la « linguistique » cartésienne telle qu'il la décrit paraît effectivement introuvable en tant que domaine distinct chez Descartes. Mais cela ne l'empêche pas de bien saisir les enjeux anthropologiques et linguistiques de sa vision du langage (p. 93). La lecture de Chomsky permet ainsi de poser à nouveaux frais la question de la place de la rhétorique chez Descartes, contre la vision d'une « philosophie sans rhétorique » que défendait Henri Gouhier⁵. En effet, une réflexion sur le langage et la rhétorique est bien présente chez Descartes, quoiqu'elle soit inséparable d'une étude des idées. Pour être précis, le langage est vu comme « véhicule d'un contenu mental potentiellement infini » (p. 93), ce qui implique que l'on ne peut plus séparer langage et raison, car la

raison elle-même a un langage. En outre, Chomsky attire notre attention sur le fait que, chez Descartes, le véritable enjeu du langage est sa dimension anthropologique : il s'agit de déterminer ce qui, chez l'homme, est de l'ordre du mécanisme et de la liberté, de l'intériorité et de l'extériorité. C'est donc un bon exemple d'une lecture fautive du point de vue de l'historien, mais qui pourtant ouvre des perspectives fécondes en faisant découvrir de nouvelles potentialités dans l'œuvre de Descartes⁶.

Par exemple, l'article de Bertrand Binoche sur les « Positivités des lumières » propose d'attaquer une vision assez commune de la période des Lumières comme un « après » l'âge classique, qui ferait pâle figure par rapport à celui-ci. On retrouve ici la volonté des auteurs du recueil d'interroger de manière critique les relectures du passé, mais cette fois appliquée à la vision d'une période entière de l'histoire. En effet, pour un ensemble d'auteurs comme Auguste Comte, les Lumières ne constitueraient qu'un « interrègne philosophique »⁷, où la figure classique du philosophe se serait dissolue en un ensemble de personnages plus ou moins recommandables : littérateurs, écrivains, etc. Or une telle vision persiste aujourd'hui, comme on peut le voir à la rareté des auteurs des Lumières présents à l'agrégation de philosophie. Face à cette reprise dont nous sommes encore aujourd'hui dépendants, Bertrand Binoche propose de redéfinir les Lumières dans leurs positivités, comme geste philosophique : combattre le préjugé, écraser l'infâme. Il parvient ainsi à dépasser le caractère surprenant des formes littéraires employées par les penseurs de l'époque (pamphlets, dialogues, contes, etc.), qui pourrait mener le lecteur à reléguer ces écrits au rang de curiosités littéraires, sans saisir les apports positifs des Lumières. Aussi, Bertrand Binoche défend avec vigueur la

richesse de cette approche. Selon lui, elle pourrait s'appliquer à toute l'histoire de la philosophie, en débusquant à la fois des topoï emprisonnant la pensée et des alternatives enfouies dans les « ténèbres de l'érudition » (p. 328). Une bien belle manière de décrire le contenu de cet ouvrage collectif, dont la richesse des contributions et la charge critique montrent à quel point la philosophie moderne reste vivante pour nous.

En conclusion, on pourrait seulement regretter le caractère assez court de certains textes, qu'on aurait aimé voir plus développés. Mais cela se trouve compensé à la fois par la quantité et la variété des contributions de l'ouvrage, qui nourrissent aussi bien des réflexions intra-disciplinaires qu'interdisciplinaires. Car plusieurs contributions vont au-delà de la philosophie, abordant des reprises en droit, en sciences cognitives, et plus largement en sciences humaines. Cette variété permet ainsi, bien au-delà des frontières disciplinaires, d'apprécier la grande richesse de la philosophie à l'âge moderne.

NOTES

1 Cf. Lucien Goldmann, *Le Dieu caché. Étude sur la vision tragique dans les « Pensées » de Pascal et dans le théâtre de Racine*, Paris, Gallimard, 1955.

2 Cf. Louis Marin, *La critique du discours. Sur la « Logique de Port-Royal » et les « Pensées » de Pascal*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.

3 Cf. Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.

4 Se référer en français à Quentin Skinner, *Visions politiques. Volume 1 : Sur la méthode*, Genève, Droz, 2018 ; compte rendu de Fadi El Hage pour *Lectures* : <https://doi.org/10.4000/lectures.3263>.

5 Cf. Henri Gouhier, *La pensée métaphysique de Descartes*, Paris, Vrin, 1962, chapitre 4.

6 On pourra trouver de plus amples développements à ce sujet dans le livre de Elodie Cassan, *Le langage de la raison. De Descartes à La linguistique cartésienne*, Paris, Vrin, 2023.

7 Cf. Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, Paris, Hermann, 1975 [1830], tome 2, p. 445.

ECO TIMES
Quotidien Algérien de l'Économie

Édité par SARL SALYA.COM, au capital social de 1.000.000,00 DA
Agrément n° : 63/20
ISSN : 2716-8476

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Lyazid KHABER

Mobile : 0661.23.86.86

E-mail : d.publication@ecotimesdz.com

REDACTION

E-mail : redaction@ecotimesdz.com

DIRECTION

E-mail : administration@ecotimesdz.com

SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE

E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com

PUBLICITE

Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication et de Publicité (ANEP)

Alger : 1, Avenue Pasteur

Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81

Fax : 021 73 95 59

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

Programmation.regie@anep.com.dz

IMPRESSION

Société d'impression d'Alger (SIA)

Zone industrielle -Alia Bab Ezzouar - Alger

DISTRIBUTION

Media distribution

Quotidien édité par la SARL
SALYA.COM

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Maison de la Presse Tahar Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir Attar - Place du 1er mai - Alger

RC : 16/00-1043189 B16 / NIF :

001616104318909 / NIS : 0 016

1621 02067 56 /N° d'article :

16214101662 / RIB : 038 01602

0011419001 24 / Salam Bank

Agence de Bab Ezzouar - Alger

Email : salyacomdz@gmail.com /

Site Web : www.salya-dz.com

Pour vos insertion publicitaires

dans

ECO TIMES
QUOTIDIEN ALGÉRIEN DE L'ÉCONOMIE

SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE
 Tel / Fax : 023.94.88.57
 Mobile : 0661.23.86.86
 E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com
 salya.commercial@gmail.com

PUBLICITE
 Pour toute publicité, s'adresser à l'Agence Nationale de Communication d'Édition et de Publicité (ANEP)

ALGER : 1, avenue Pasteur
 Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81
 Fax : 021 73 95 59
 E-mail : agence.regie@anep.com.dz
 Programmation.regie@anep.com.dz

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTRE DE L'HABITAT ET L'URBANISME ET DE LA VILLE.
 DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BLIDA.
 NIF : 41102400009010

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément au décret présidentiel N° 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

La direction des équipements publics de la wilaya de Blida informe l'ensemble des soumissionnaires l'Infructuosité de l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 28/2023 concernant Les Travaux de réhabilitation, et mise a niveau du stade Chahid Mustapha Tchaker a Blida, lot N° 13 : REHABILITATION TRIBUNE D'HONNEUR VIP ET V.VIP, CABINES DE PRESSES, ZONE MEDIA ET SALLE DE CONFERENCE, paru dans les quotidiens nationaux SADA ELYOUM en date du 19/06/2023 et Eco Times en date du 20/06/2023 et référence ANEP 2316015327, et cela suite d'insuffisance d'AP.

Eco Times du 06/02/2024 Anep N° 2416 003 523

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTRE D'HYDRAULIQUE
 DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU DE LA WILAYA D'EL-OUED
 CITE 19 MARS EL-OUED

MISE EN DEMEURE N°: 01

PROJET: «Etude de diagnostic expertise et extension du système d'assainissement de la ville d'El-oued»

BUREAU D'ETUDE: Etablissement National Eau et Environnement -NEE

- Vu le contrat N° :176/2019 visé le 31/07/2019 concernant le projet : Etude de diagnostic expertise et extension du système d'assainissement de la ville d'El-oued.
- Vu l'ODS des travaux N° :39 en date du 01/10/2019 confié au Bureau Etablissement national eau et environnement - NEE.
- Vu l'expiration des délais contractuel du marché de 14 mois.
- Vu le procès verbal de réunion du 24/11/2021 par les services techniques dont il a été demandé au bureau d'étude de lever les réserves tout en respectant le calendrier fixé pour l'achèvement de l'étude dans les délais.
- Vu le procès verbal de réunion du 25/05/2022 où il a été demandé au bureau d'étude la coordination avec les services de la subdivision et l'ONA pour surmonter les difficultés rencontrés afin d'achever l'étude dans les délais.
- Vu que le bureau d'étude ne pas lever les réserves enregistré au PV du 21/02/2023.
- Ainsi une mise en demeure N° : 01 au bureau pour achever l'étude dans un délai de 08 jours compté l'apparition de la mise en demeure.
- Dans le cas où le délai de préavis expire et que le bureau d'étude ne respecte pas ces ordonnances, nous commencerons à appliquer les procédures légales applicables.

Eco Times du 06/02/2024 Anep N° 2430 000 496

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE BLIDA
 DAIRA DE OULED YAICH
 COMMUNE DE BENI MERED

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, Le Président de l'Assemblée populaire communale de Beni Mered informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale N°:06/2023 apparu en date de 02/01/2024 au Journal « الجريدة » en langue arabe et en date de 02/01/2024 au journal «Eco Times» en langue française pour le projet cité ci-dessous, qu'après évaluation des offres techniques puis financières suivant les critères arrêtés dans le cahier de charge, les résultats sont les suivants :

N°	Intruit de l'opération	Entreprise Choisi	Montant de l'offre avant correction financière en TTC	Montant de l'offre après correction financière en TTC	Délai de réalisation	Critères de choix
01	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES LOT N° 1 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION ECOLE PRIMAIRE EL ARBI BEN MHIDI ET ECOLE PRIMAIRE ABD EL HAMID IBN BADESS	ETB-TCE NEDJEDDINE ELFARTASS	16 346 970.50 DA	21 048 006.00 DA	65 JOURS	Qualifiés techniquement et moins disant
02	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES LOT N° 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION ECOLE PRIMAIRE MOHAMED BEN AISSA	ETB-TCE HAMDY REDHWANE	17 419 560.00 DA	34 889 848.00 DA	75 JOURS	Qualifiés techniquement et moins disant
03	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION DES ECOLES PRIMAIRES LOT N° 3 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REHABILITATION ECOLE PRIMAIRE MOHAMED MESSOUD	ETB-TCE BEL HAMZI TOUFIK	13 000 512.00 DA	13 000 512.00 DA	25 JOURS	Qualifiés techniquement et moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics :

- * Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.
- * Les soumissionnaires participants qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, ils peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières

Eco Times du 06/02/2024 Anep N° 2416 003 290

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE BISKRA
 DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
 N.I.F : .000007019004951
 Rue Ahmed Ouamane Biskra

AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°66/ DEP/SEE/2021

Le Directeur des Equipements Publics de la Wilaya de Biskra informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L' APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N °66/ DEP/SEE/2021 pour: Réalisation d'un Collège Base 07/200 R a la zone ouest Biskra Lot N°03 : 04 Logements de Fonction (01 F5+02 F4+01 F3), que l'attribution provisoire relative au projet sus-cité est annulé et que le reste demeure inchangé .

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissances du motif de l'annulation sont invités de se rapprocher à nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis d'annulation.

Les soumissionnaires contestant l'annulation ,peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya de biskra dans un délai de dix (10) jours à partir de la première publication du présent avis l'annulation.

Eco Times du 06/02/2024 Anep N° 2416 003 502



Salya.com
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITÉ



WWW.SALYA-DZ.COM

**AVEC NOUS
VOUS ÊTES
LES
MEILLEURS**

*Notre art
Votre chef-d'œuvre*

**NOTRE MÉTIER : FAIRE DE
VOTRE PARTICIPATION AUX
FOIRES & EXPOSITIONS, UNE
GRANDE RÉUSSITE**

Nous nous occupons de :

- La Fabrication de stand pour foires et expositions ;
- L'Aménagement de stands sur mesure, location de mobilier, montage et installation ;
- La Réalisation de vos différents supports de communication (print, virtuels, audio-visuel) ;
- Relations presse et publicité ;

**POUR NOUS CONTACTER ET DEMANDER UN DEVIS
APPELEZ SIMPLEMENT LE 0661.23.86.86**

EMAIL: SALYACODZ@GMAIL.COM